

SPC - Statistique policière de la criminalité 2010

Rapport annuel SPC



Table des matières

1	Introduction	5
2	Aperçu.....	5
2.1	Infractions selon la loi.....	6
2.1.1	Répartition selon la loi	6
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	7
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	7
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	7
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions.....	8
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	9
2.3	Infractions selon la répartition géographique	10
2.3.1	Code pénal (CP).....	10
2.3.1.1	Fréquence par district.....	10
2.3.1.2	Fréquence et évolution par district	11
2.3.1.3	Fréquence par commune	11
2.3.1.4	Fréquence et évolution par commune.....	12
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	13
2.3.2.1	Fréquence par district.....	13
2.3.2.2	Fréquence et évolution par district	14
2.3.2.3	Fréquence par commune	14
2.3.2.4	Fréquence et évolution par commune.....	15
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	16
2.3.3.1	Fréquence par district.....	16
2.3.3.2	Fréquence et évolution par district	17
2.3.3.3	Fréquence par commune	17
2.3.3.4	Fréquence et évolution par commune.....	18
2.4	Prévenu selon la loi	19
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	19
2.4.1.1	Code pénal (CP)	19
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	20
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	20
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	21
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	22
2.4.3.1	Code pénal (CP)	22
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	22
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	23
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	23
2.4.4.1	Code pénal (CP)	23
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	24
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	25
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	25

POLICE CANTONALE

3	Partie détaillée.....	26
3.1	Infractions de violence.....	26
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	26
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	27
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	28
3.1.4	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	29
3.1.5	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	30
3.2	Violences domestiques.....	31
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	31
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	32
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	33
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	34
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	34
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	34
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	35
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	36
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	36
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	37
3.5	Brigandage.....	38
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	38
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	38
3.6	Vol.....	39
3.6.1	Répartition selon le type de vol	39
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	40
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	40
3.7	Vol de véhicule.....	42
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	42
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	42
3.8	Dommage à la propriété.....	43
3.8.1	Domgages à la propriété: répartition selon le contexte	43
3.8.2	Dommage à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions.....	43
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	44
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	44
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	45
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	46
3.9.3.1	Consommation par substances	46
3.9.3.2	Trafic par substances	47
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	48
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	48
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	48
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	49
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	49
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	50

3.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	51
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	51
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions.....	52
4	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	53
4.1	Événements cantonaux	53
5	Glossaire méthodologique	54
5.1	Introduction.....	54
5.2	Définitions	54
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	54
5.2.2	L'infraction.....	54
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue.....	54
5.2.4	La personne lésée	54
5.3	Principes d'exploitation des données	55
5.3.1	Statistique de sortie	55
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	55
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	55
5.4	Chiffres clés	55
5.4.1	Chiffres absolus.....	55
5.4.2	Chiffres relatifs.....	55
6	Index des Tableaux	57
7	Index des Figures	58

1 Introduction

La statistique policière de la criminalité (SPC) est effective depuis deux ans sur l'ensemble du territoire suisse. Il n'est dès lors plus possible de comparer les chiffres 2009 et 2010 avec ceux des années antérieures. Des comparaisons peuvent toutefois être tenues sur la base de certains indicateurs.

La police jurassienne a traité 2'534 affaires en 2010 comportant 4'045 infractions (soit 0.6% des 656'858 infractions traitées sur le plan suisse) contre 3'609 infractions en 2009. La situation générale en matière de criminalité a donc évolué par rapport à 2009. Cela est principalement dû au nombre de plaintes enregistrées en matière de vols qui a fortement augmenté (+19%) ainsi qu'aux dénonciations rédigées dans le domaine des stupéfiants (+25%).

Sur l'ensemble des infractions constatées, 82% concernent le code pénal - CPS (80% au niveau Suisse), 15% la loi sur les stupéfiants (14% au niveau Suisse), 2% la loi sur les étrangers (4% au niveau Suisse) et 1% des lois fédérales annexes comportant des dispositions pénales (2% au niveau Suisse). Sans tenir compte des infractions à la loi sur la circulation routière (traitées en dehors de la SPC), 1'142 personnes (1'194 en 2009) ont été dénoncées en 2010. 57% (58% en 2009) des dénonciations au code pénal concernent des auteurs suisses contre 59% (45% en 2009) pour les infractions à la loi sur les stupéfiants. Toutes infractions confondues, plus de la moitié des auteurs étrangers ne réside pas en Suisse.

Le nombre de personnes dénoncées correspond à un taux d'élucidation de 36% pour les infractions CPS (29% en moyenne Suisse). Ce taux était de 39% en 2009. Le nombre d'infractions élucidées en 2010 est toutefois identique voire supérieur si l'on tient compte de toutes les infractions dénoncées.

Le canton du Jura reste un des cantons suisses les moins touchés par la criminalité avec un taux d'infractions pour mille habitants de 47.6 (42.8 en 2009 pour une moyenne suisse de 67.8 en 2010, 71.9 en 2009).

L'évolution annuelle du nombre d'infractions selon leur gravité a évolué de manière réjouissante. Au titre de la violence, 330 cas sont relevés contre 360 en 2009, soit une baisse de 8%. Dans 6 cas (contre 7 en 2009) les infractions sont considérées comme graves. Les violences domestiques ont par ailleurs diminué de 17%. Les affaires relatives aux violences conjugales ont diminué de 50% (2 interventions par mois contre 4 en 2009).

En matière d'infractions au patrimoine, une augmentation de 13% a pu être observée (2'338 infractions en 2010 contre 2'067 en 2009). Cette différence est due principalement au nombre de vols enregistrés (+225). Il y a en particulier les vols de véhicules et les vols simples qui ont pris l'ascenseur (+48 dans les deux cas) ainsi que le nombre de vols par effraction qui a augmenté de 37% entre 2009 et 2010 (+107 cas). Le taux d'infractions en matière de vols par effraction reste toutefois en-dessous de la moyenne suisse (5.6 contre 6.4 pour 1'000 habitants).

Sur le plan de la criminalité juvénile, 20% des auteurs (124) dénoncés en matière d'infractions au CPS étaient âgés de moins de 18 ans contre 26% en 2009 (168). Ils sont principalement auteurs d'infractions au patrimoine. Sur le plan des stupéfiants, 72 mineurs ont été dénoncés en 2010 contre 37 l'année précédente. Il s'agit donc d'une forte hausse qui trouve sa place au sein des 15-17 ans.

Au niveau de la répartition régionale de la criminalité, il faut relever que 60% des infractions au code pénal suisse ont eu lieu dans le district de Delémont (56 infractions pour 1'000 habitants), 30% dans le district de l'Ajoie et du Clos du Doubs (42.4 infractions pour 1'000 habitants) et 10% dans le district des Franches-Montagnes (29.7 infractions pour 1'000 habitants).

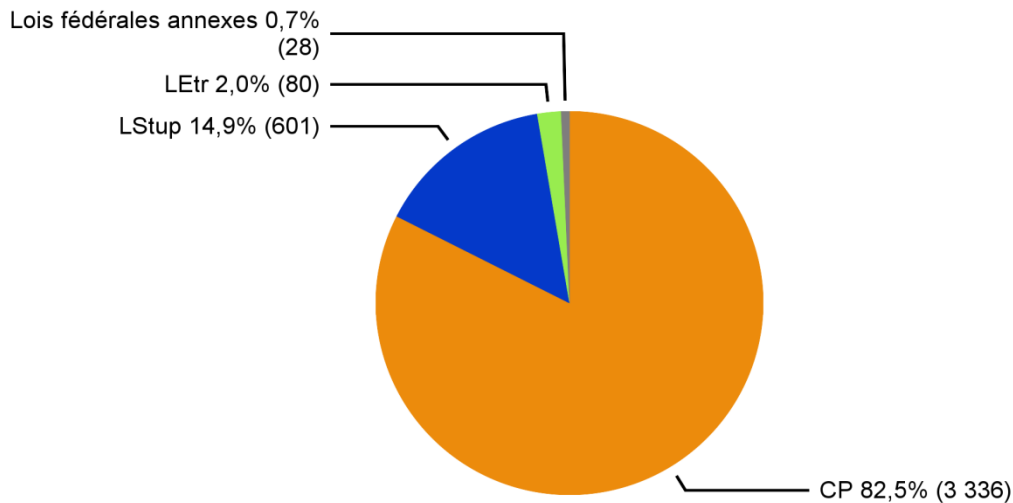
En raison de l'importance du nombre de vols, 27% des plaignants sont des personnes morales. Quant aux victimes physiques, elles se répartissent à raison de 61% d'hommes et 39% de femmes. 150 victimes mineures ont été recensées en 2010, soit 8% de la population victimisée.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition selon la loi

Répartition selon la loi



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 1: Répartition selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr, y compris infractions enregistrées ultérieurement contre la LSEE) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes mais aussi d'autres infractions ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. loi sur les transports souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités de justice compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2009		2010		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Code pénal (CP)	2 986	39%	3 336	36%	12%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	481	99%	601	99%	25%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	114	100%	80	100%	-30%
Autres lois fédérales annexes	28	64%	28	79%	0%

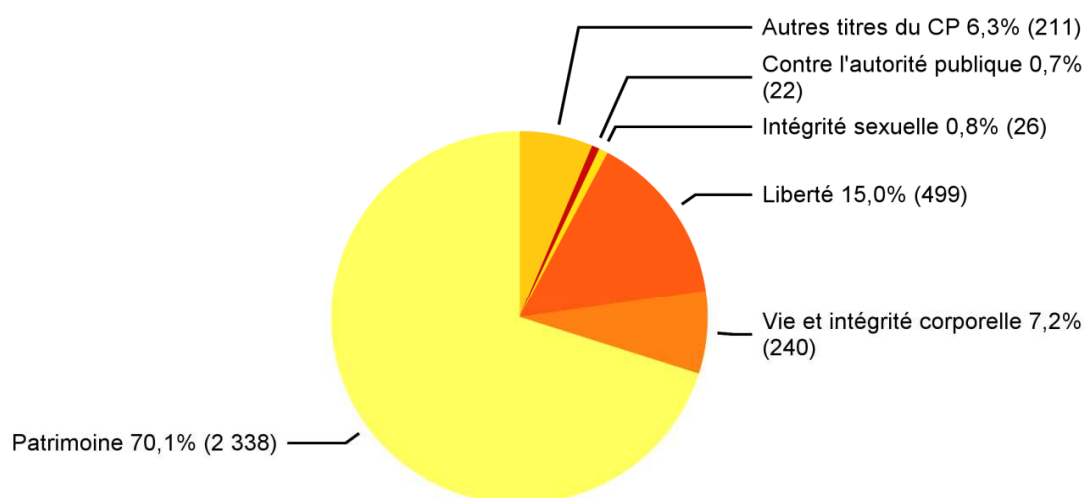
Élucidations et évolution des infractions selon la loi sur le plan suisse

	2009		2010		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Code pénal (CP)	553 421	27.5%	527 897	29.1%	-5%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	85 742	98.8%	89 173	98.2%	4%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	27 056	99.7%	28 943	99.7%	7%

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

POLICE CANTONALE
2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions
Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

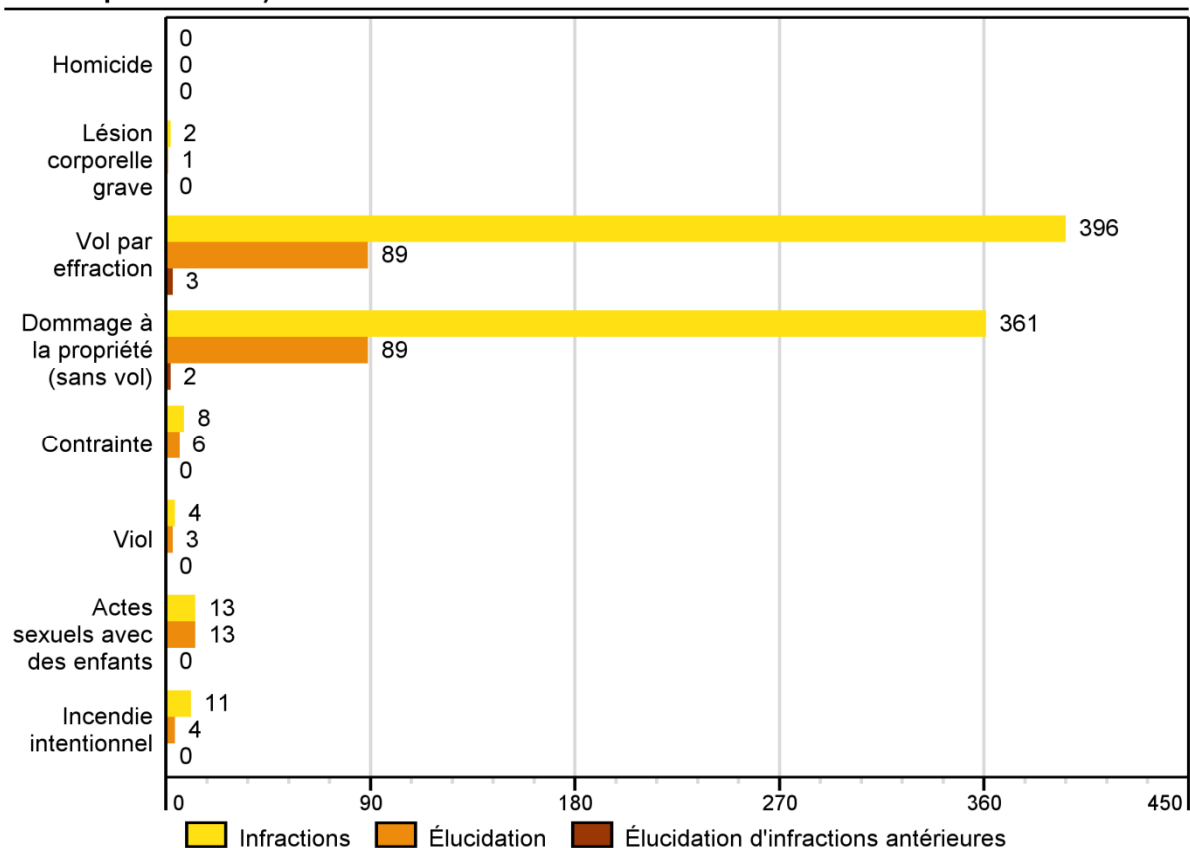
	(2007 / 2008)		2009		2010		Δ
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vie et intégrité corporelle	(212 / 219)	232	92,7%	240	87,5%	3%	
Homicides consommés (Art. 111–116)		0	s.i.	0	s.i.	0%	
Homicides tentatives (Art. 111–116)		0	s.i.	0	s.i.	0%	
Lésions corporelles graves (Art. 122)		5	100,0%	2	50,0%	-60%	
Lésions corporelles simples (Art. 123)		106	91,5%	104	80,8%	-2%	
Total patrimoine	(479 / 1433)	2 067	25,7%	2 338	24,9%	13%	
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	(906 / 817)	934	26,0%	1 111	26,6%	19%	
dont vol par effraction	(300 / 190)	289	24,2%	396	22,5%	37%	
dont vol à l'arrachée		2	50,0%	2	0,0%	0%	
Vol de véhicule	(228 / 172)	293	9,9%	341	9,1%	16%	
Brigandage (Art. 140)	(14 / 3)	7	0,0%	5	40,0%	-29%	
Domage à la propriété sans vol (Art. 144)	(273 / 375)	434	28,6%	361	24,7%	-17%	
Escroquerie (Art. 146)		33	72,7%	31	61,3%	-6%	
Extorsion et chantage (Art. 156)		3	66,7%	1	100,0%	-67%	
Total honneur, domaine secret ou privé	(130 / 137)	131	90,8%	145	84,1%	11%	
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)		19	84,2%	35	82,9%	84%	
Total liberté	(120 / 137)	393	44,8%	499	36,9%	27%	
Menaces (Art. 180)		93	94,6%	76	96,1%	-18%	
Contrainte (Art. 181)		12	83,3%	8	75,0%	-33%	
Traite d'êtres humains (Art. 182)		0	s.i.	0	s.i.	0%	
Séquestration et enlèvement (Art. 183)		1	0,0%	4	100,0%	300%	
Violation de domicile sans vol (186)		9	88,9%	17	76,5%	89%	
Total intégrité sexuelle	(42 / 37)	30	93,3%	26	92,3%	-13%	
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)		12	100,0%	13	100,0%	8%	
Viol (Art. 190)		2	100,0%	4	75,0%	100%	
Exhibitionnisme (Art. 194)		3	66,7%	1	100,0%	-67%	
Pornographie (Art. 197)		3	100,0%	3	100,0%	0%	
Total danger collectif	(71 / 90)	48	75,0%	31	54,8%	-35%	
Incendie intentionnel (Art. 221)		20	60,0%	11	36,4%	-45%	
Incendie par négligence (Art. 222)		23	91,3%	15	86,6%	-34%	
Total autorité publique	(26 / 24)	33	97,0%	22	100,0%	-33%	
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)		15	100,0%	11	100,0%	-27%	
Total administration de la justice		2	100,0%	3	100,0%	50%	
Autres Code pénal		50	60,0%	32	68,8%	-36%	
Total général du Code pénal	(2109 / 2159)	2 986	39,2%	3 336	35,6%	12%	

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 1: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 2: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

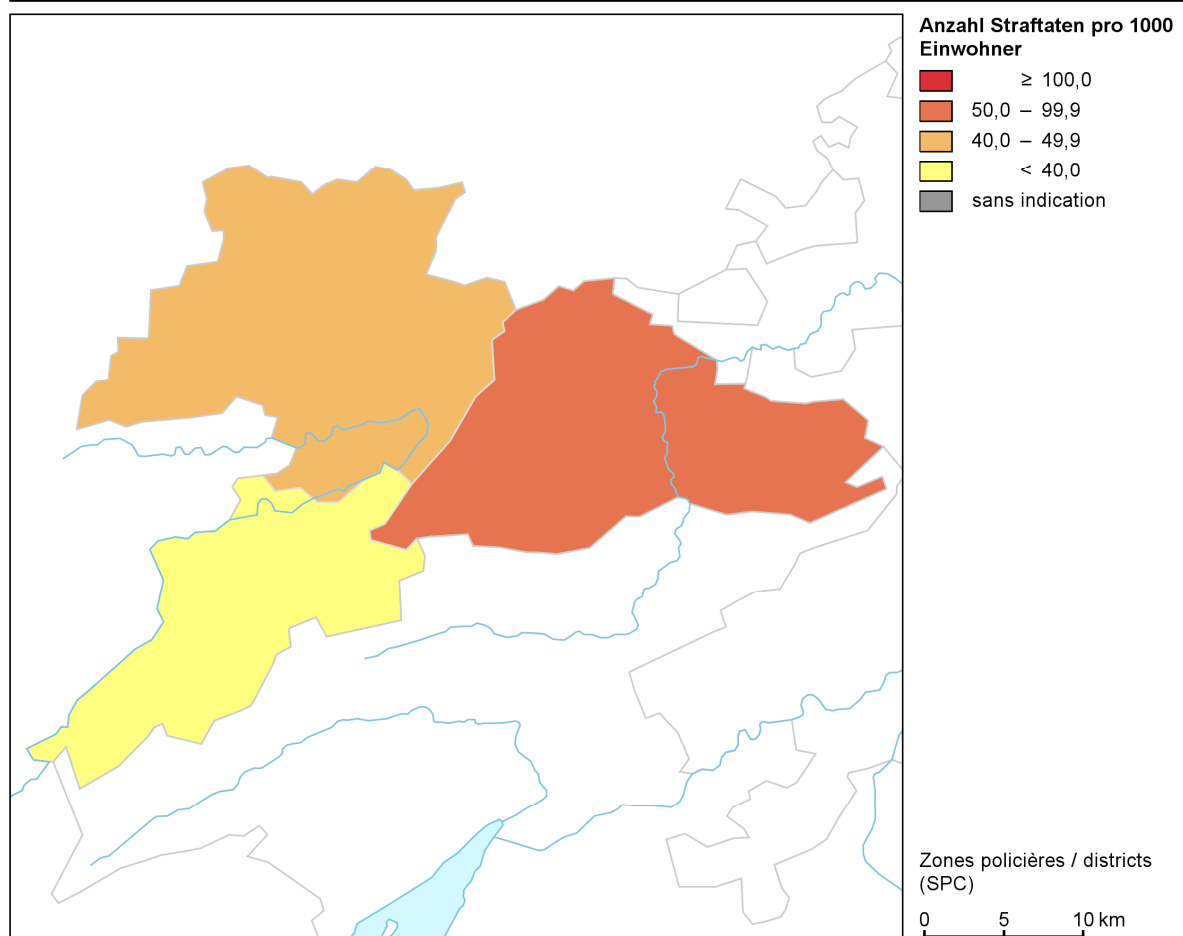
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. En plus de la population résidente, il faut prendre en considération la population pendulaire concentrée dans les centres-villes, même si celle-ci ne peut pas être comptabilisée ici.

2.3.1.1 Fréquence par district

Code pénal (CP): fréquence par région/district



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Figure 3: Code pénal (CP): fréquence par district

2.3.1.2 Fréquence et évolution par district

Code pénal: fréquence et évolution par district

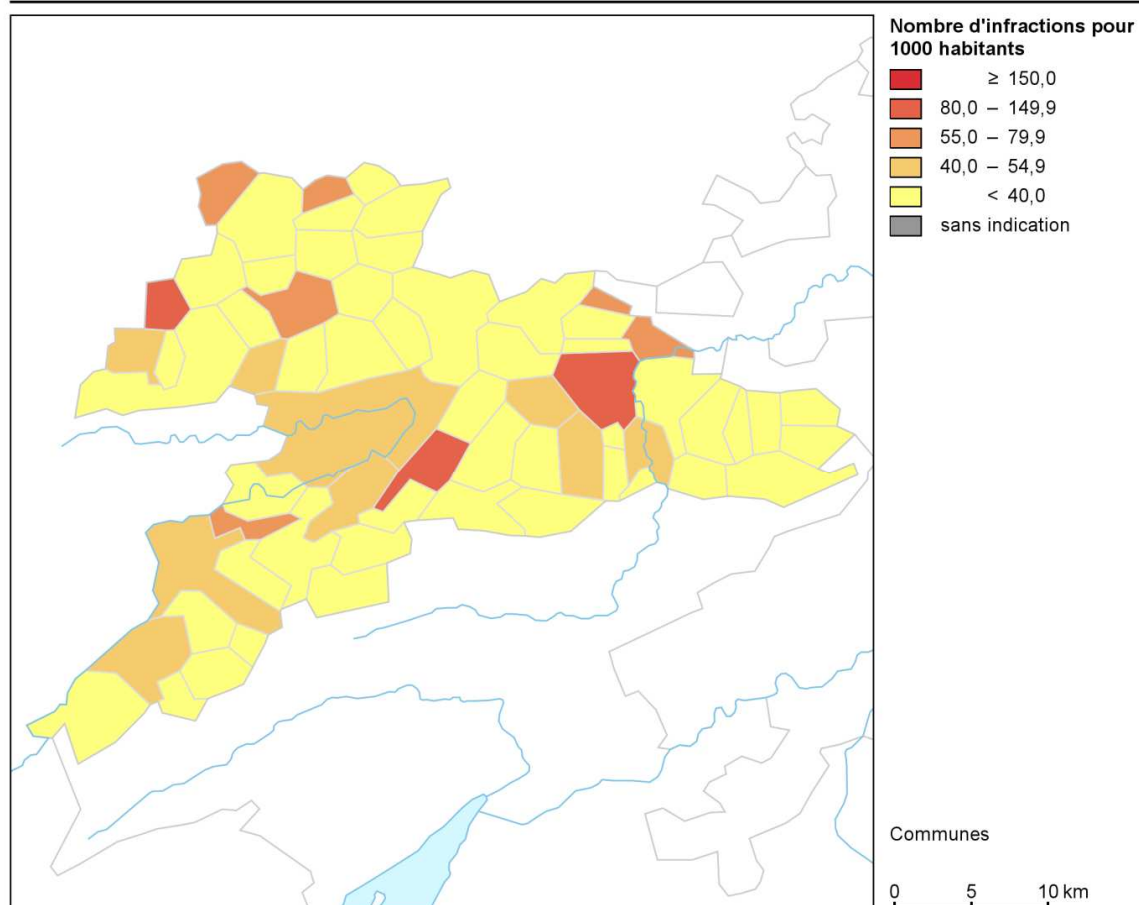
	2009			2010			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	1 719	35 690	48,2	2 014	35 956	56,0	17%
Les Franches-Montagnes	252	9 954	25,3	295	9 945	29,7	17%
Porrentruy	1 015	24 178	42,0	1 027	24 233	42,4	1%
Total	2986	69822	42,7	3 336	70134	47,6	11%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 2: Code pénal: fréquence et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence par commune

Code pénal (CP): fréquence par commune



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence par commune

2.3.1.4 Fréquence et évolution par commune

Code pénal: fréquence et évolution par commune

	2009			2010			Diffé- rence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Delémont	1 035	11 454	90,4	1 192	11 586	102,9	15%
Porrentruy	467	6 637	70,4	444	6 656	66,7	-5%
Bassecourt	119	3 346	35,6	106	3 403	31,1	-11%
Courroux	95	3 060	31,0	70	3 069	22,8	-26%
Saignelégier	119	2 524	47,1	118	2 527	46,7	-1%
Courrendlin	119	2 487	47,8	132	2 477	53,3	11%
Courtételle	93	2 350	39,6	101	2 353	42,9	9%
Courgenay	65	2 099	31,0	55	2 140	25,7	-15%
Vicques	31	1 750	17,7	48	1 739	27,6	55%
Alle	58	1 734	33,4	39	1 703	22,9	-33%
Le Noirmont	49	1 687	29,0	74	1 662	44,5	51%
Courfaivre	35	1 564	22,4	47	1 588	29,6	34%
Les Breuleux	28	1 361	20,6	20	1 373	14,6	-29%
Develier	20	1 327	15,1	61	1 347	45,3	205%
Basse-Allaine	31	1 317	23,5	43	1 323	32,5	39%
Clos du Doubs	48	1 308	36,7	57	1 312	43,4	19%
Boncourt	78	1 302	59,9	87	1 298	67,0	12%
Fontenais	17	1 246	13,6	27	1 244	21,7	59%
La Baroche	30	1 192	25,2	33	1 207	27,3	10%
Glovelier	37	1 185	31,2	109	1 189	91,7	195%
Les Bois	19	1 140	16,7	18	1 155	15,6	-5%
Haute-Ajoie	23	1 008	22,8	21	1 016	20,7	-9%
Cornol	33	880	37,5	28	892	31,4	-15%
Boécourt	12	843	14,2	23	856	26,9	92%
Courtedoux	22	726	30,3	28	722	38,8	27%
Bure	17	683	24,9	15	685	21,9	-12%
Lajoux (JU)	8	672	11,9	12	685	17,5	50%
Bonfol	42	687	61,1	19	684	27,8	-55%
Coeuve	18	683	26,4	18	683	26,4	0%
Montfaucon	5	565	8,8	12	584	20,5	140%
Mervelier	9	575	15,7	6	562	10,7	-33%
Rossemaison	13	564	23,0	1	560	1,8	-92%
Vendlincourt	12	554	21,7	14	544	25,7	17%
Les Genevez	3	541	5,5	11	525	21,0	267%
Montsevelier	4	502	8,0	9	502	17,9	125%
Muriaux	11	496	22,2	4	495	8,1	-64%
Corban	9	471	19,1	4	484	8,3	-56%
Soyhières	43	477	90,1	35	481	72,8	-19%
Châtillon	10	428	23,4	12	431	27,8	20%
Courchapoix	2	411	4,9	3	421	7,1	50%
Autres	97	5 986	s.i.	180	5 971	s.i.	86%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

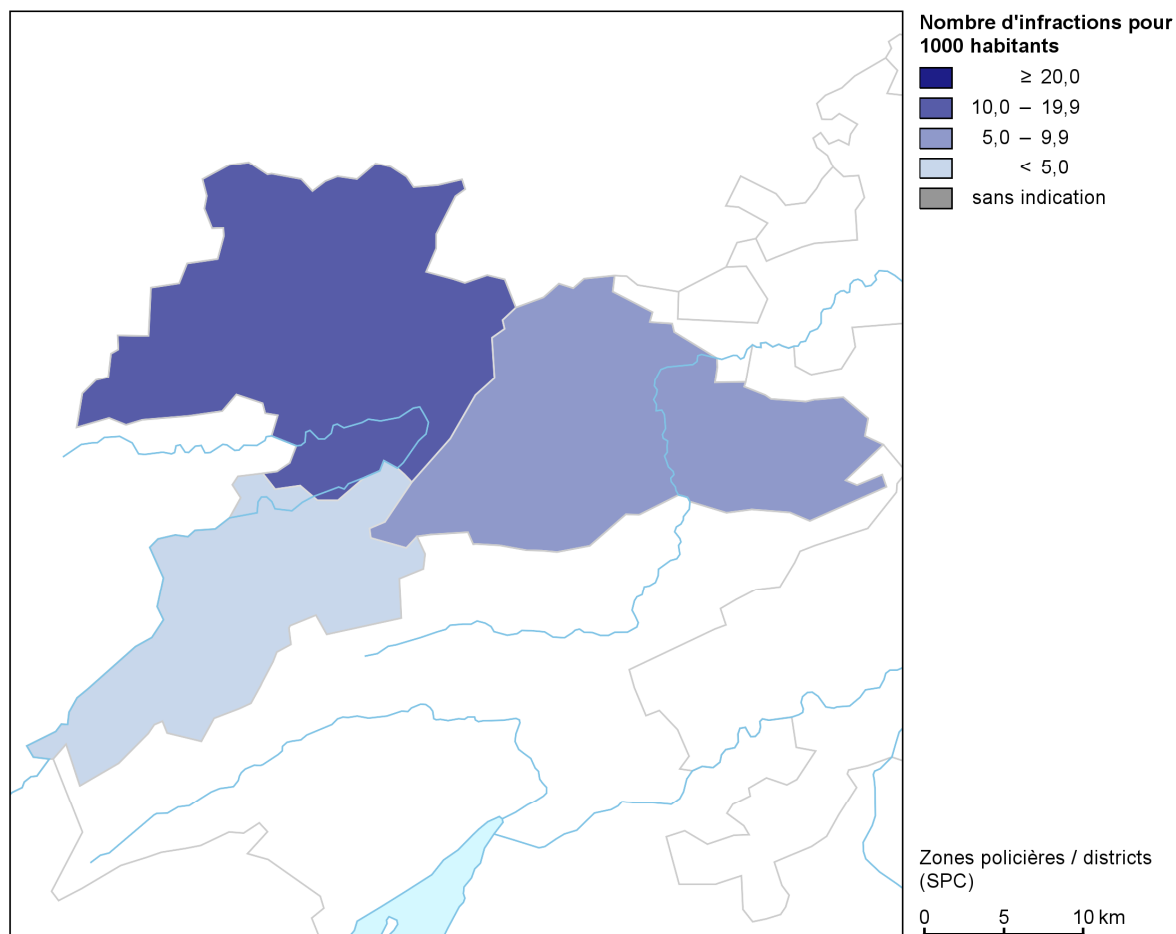
Tableau 3: Code pénal: fréquence et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. En particulier dans le domaine de la Loi sur les stupéfiants, les opportunités présentes (p.ex. concentration dans les centres-villes, aéroports, zones frontalières, etc.) comme les ressources disponibles en personnel pour ce domaine influencent substantiellement les données. Ces indications ne peuvent pas être utilisées ici, cependant il faut également les prendre en considération lors de comparaisons.

2.3.2.1 Fréquence par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par région/district



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Figure 5: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par district

2.3.2.2 Fréquence et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par district

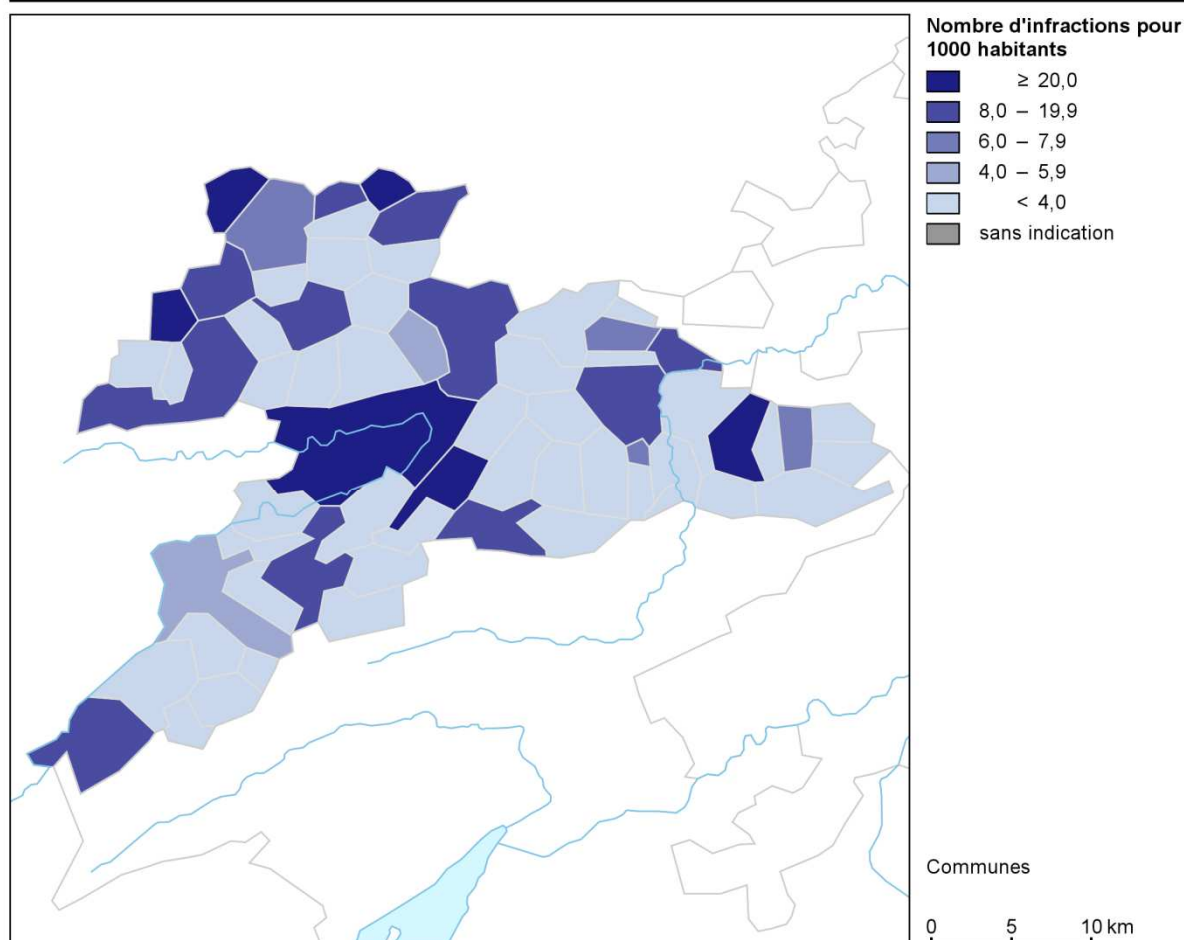
	2009			2010			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	154	35 690	4,3	243	35 956	6,8	58%
Les Franches-Montagnes	65	9 954	6,5	37	9 945	3,7	-43%
Porrentruy	262	24 178	10,8	321	24 233	13,2	23%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 4: Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par commune



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par commune

2.3.2.4 Fréquence et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par commune

	2009			2010			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	75	11 454	6,5	101	11 586	8,7	35%
Porrentruy	48	6 637	7,2	103	6 656	15,5	115%
Bassecourt	9	3 346	2,7	5	3 403	1,5	-44%
Courroux	2	3 060	0,7	7	3 069	2,3	250%
Saignelégier	29	2 524	11,5	13	2 527	5,1	-55%
Courrendlin	19	2 487	7,6	4	2 477	1,6	-79%
Courtételle	20	2 350	8,5	2	2 353	0,8	-90%
Courgenay	3	2 099	1,4	8	2 140	3,7	167%
Vicques	5	1 750	2,9	52	1 739	29,9	940%
Alle	2	1 734	1,2	2	1 703	1,2	0%
Le Noirmont	14	1 687	8,3	3	1 662	1,8	-79%
Courfaivre	9	1 564	5,8	1	1 588	0,6	-89%
Les Breuleux	2	1 361	1,5	0	1 373	0,0	-100%
Develier	4	1 327	3,0	1	1 347	0,7	-75%
Basse-Allaine	4	1 317	3,0	8	1 323	6,0	100%
Clos du Doubs	7	1 308	5,4	36	1 312	27,4	414%
Boncourt	72	1 302	55,3	91	1 298	70,1	26%
Fontenais	2	1 246	1,6	1	1 244	0,8	-50%
La Baroche	7	1 192	5,9	10	1 207	8,3	43%
Glovelier	0	1 185	0,0	45	1 189	37,8	s.i.
Les Bois	13	1 140	11,4	14	1 155	12,1	8%
Haute-Ajoie	13	1 008	12,9	11	1 016	10,8	-15%
Cornol	1	880	1,1	4	892	4,5	300%
Boécourt	0	843	0,0	0	856	0,0	0%
Courtedoux	0	726	0,0	2	722	2,8	s.i.
Bure	52	683	76,1	8	685	11,7	-85%
Lajoux (JU)	0	672	0,0	0	685	0,0	0%
Bonfol	1	687	1,5	6	684	8,8	500%
Coeuve	0	683	0,0	0	683	0,0	0%
Montfaucon	2	565	3,5	7	584	12,0	250%
Mervelier	0	575	0,0	1	562	1,8	s.i.
Rossemaison	2	564	3,5	4	560	7,1	100%
Vendlincourt	0	554	0,0	2	544	3,7	s.i.
Les Genevez (JU)	0	541	0,0	0	525	0,0	0%
Montsevelier	0	502	0,0	1	502	2,0	s.i.
Muriaux	0	496	0,0	0	495	0,0	0%
Corban	0	471	0,0	3	484	6,2	s.i.
Soyhières	7	477	14,7	7	481	14,6	0%
Châtillon (JU)	0	428	0,0	0	431	0,0	0%
Courchapoix	0	411	0,0	0	421	0,0	0%
Autres	57	5 986	s.i.	38	5 971	s.i.	-33%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

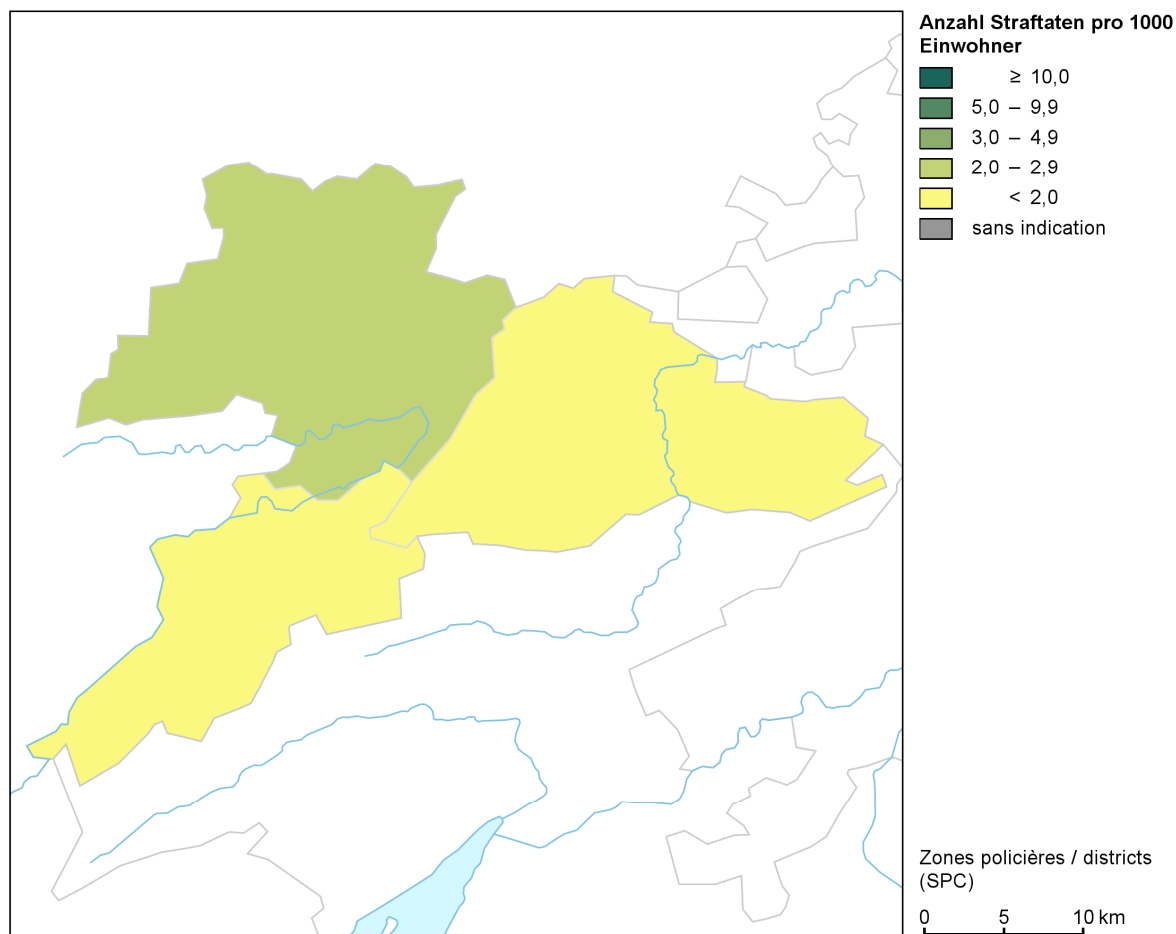
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. En particulier dans le domaine de la loi sur les étrangers, la situation et la langue parlée d'une région jouent un grand rôle. Des régions frontalières devraient présenter des taux plus élevés que les régions à l'intérieur du pays. Comme souvent l'enregistrement de la police se base sur le lieu d'arrestation (lieu de l'interpellation et du contrôle) et non pas sur le lieu d'entrée effectif, l'intensité des contrôles peut alors avoir un effet prévisible sur les données.

2.3.3.1 *Fréquence par district*

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par région/district



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Figure 7: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par district

2.3.3.2 Fréquence et évolution par district

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence et évolution par district

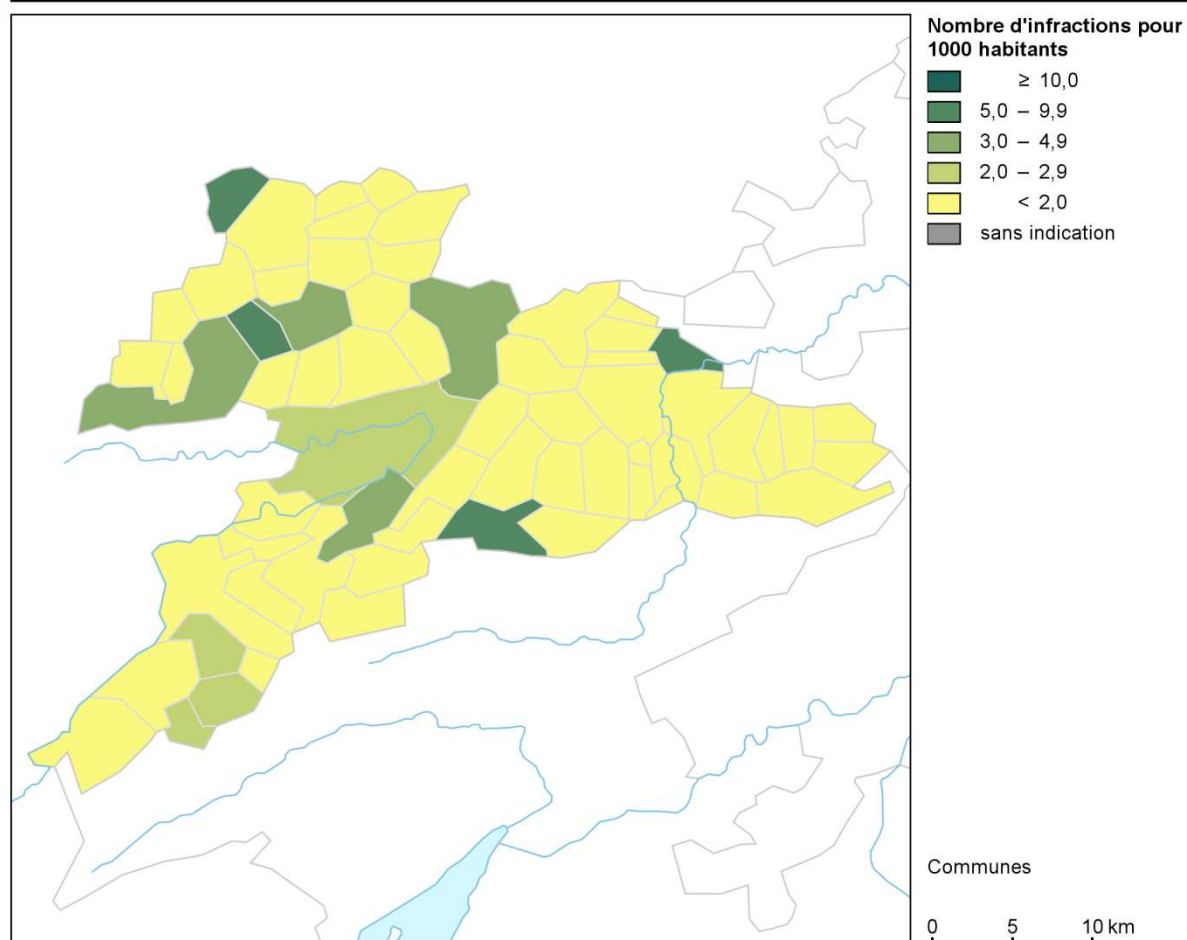
	2009			2010			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	56	35 690	1,6	21	35 956	0,6	-63%
Les Franches-Montagnes	11	9 954	1,1	8	9 945	0,8	-27%
Porrentruy	47	24 178	1,9	51	24 233	2,1	9%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 6: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par commune



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2011

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par commune

2.3.3.4 Fréquence et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence et évolution par commune

	2009			2010			Diffé- rence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Delémont	22	11 454	1,9	6	11 586	0,5	-73%
Porrentruy	15	6 637	2,3	20	6 656	3,0	33%
Bassecourt	2	3 346	0,6	2	3 403	0,6	0%
Courroux	0	3 060	0,0	0	3 069	0,0	0%
Saignelégier	5	2 524	2,0	2	2 527	0,8	-60%
Courrendlin	5	2 487	2,0	2	2 477	0,8	-60%
Courtételle	6	2 350	2,6	3	2 353	1,3	-50%
Courgenay	1	2 099	0,5	0	2 140	0,0	-100%
Vicques	2	1 750	1,1	0	1 739	0,0	-100%
Alle	1	1 734	0,6	0	1 703	0,0	-100%
Le Noirmont	2	1 687	1,2	0	1 662	0,0	-100%
Courfaivre	2	1 564	1,3	0	1 588	0,0	-100%
Les Breuleux	2	1 361	1,5	4	1 373	2,9	100%
Develier	0	1 327	0,0	0	1 347	0,0	0%
Basse-Allaine	8	1 317	6,1	1	1 323	0,8	-88%
Clos du Doubs	4	1 308	3,1	3	1 312	2,3	-25%
Boncourt	5	1 302	3,8	12	1 298	9,2	140%
Fontenais	0	1 246	0,0	0	1 244	0,0	0%
La Baroche	2	1 192	1,7	4	1 207	3,3	100%
Glovelier	0	1 185	0,0	1	1 189	0,8	s.i.
Les Bois	0	1 140	0,0	0	1 155	0,0	0%
Haute-Ajoie	2	1 008	2,0	4	1 016	3,9	100%
Cornol	0	880	0,0	0	892	0,0	0%
Boécourt	3	843	3,6	1	856	1,2	-67%
Courtedoux	1	726	1,4	6	722	8,3	500%
Bonfol	0	687	0,0	0	684	0,0	0%
Bure	1	683	1,5	0	685	0,0	-100%
Coeuve	0	683	0,0	1	683	1,5	s.i.
Lajoux (JU)	0	672	0,0	0	685	0,0	0%
Mervelier	2	575	3,5	0	562	0,0	-100%
Montfaucon	0	565	0,0	0	584	0,0	0%
Rossemaison	0	564	0,0	0	560	0,0	0%
Vendlincourt	0	554	0,0	0	544	0,0	0%
Les Genevez (JU)	2	541	3,7	0	525	0,0	-100%
Montsevelier	0	502	0,0	0	502	0,0	0%
Muriaux	0	496	0,0	1	495	2,0	s.i.
Soyhières	2	477	4,2	3	481	6,2	50%
Corban	0	471	0,0	0	484	0,0	0%
Châtillon (JU)	0	428	0,0	0	431	0,0	0%
Bressaucourt	0	418	0,0	0	417	0,0	0%
Autres	17	5 979	s.i.	4	5 975	s.i.	-76%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence et évolution par commune

2.4 Prévenu selon la loi

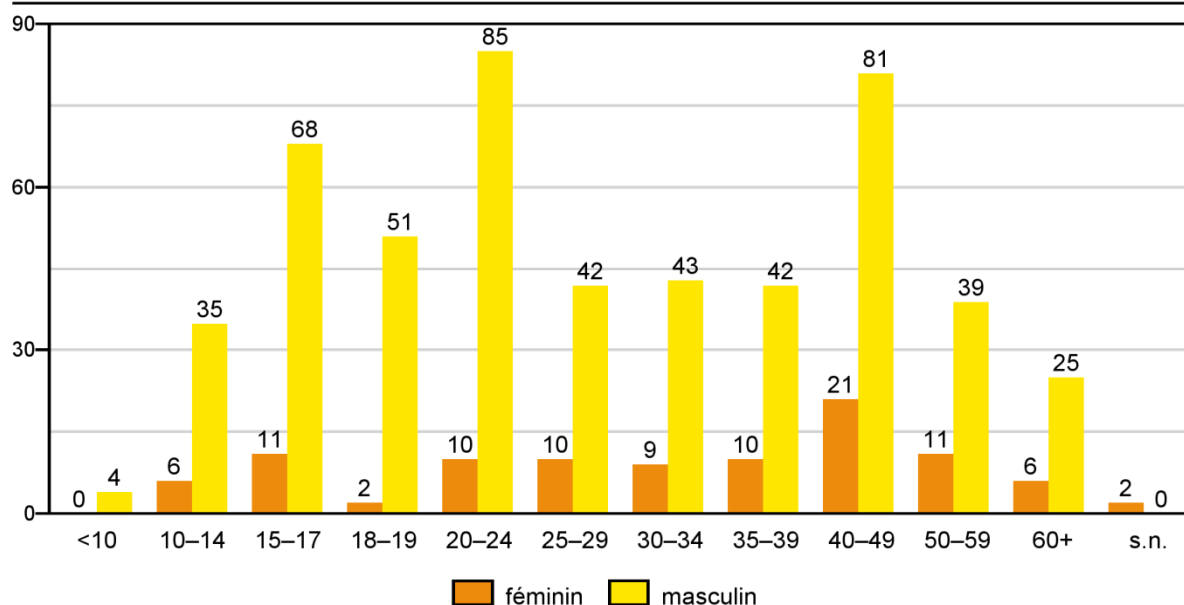
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

Pour pouvoir effectivement comparer des différentes catégories d'âge, il faut référer les chiffres absolus des prévenus à la catégorie d'âge correspondante dans la population, car toutes les catégories d'âge ne sont pas représentées de la même manière dans la population suisse. Cela n'est pas possible pour la totalité des prévenus, puisque en dehors de ceux faisant partie de la population résidente, une part importante de personnes prévenues enregistrées n'appartient pas à la population résidente suisse permanente.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données : 11.2.2011

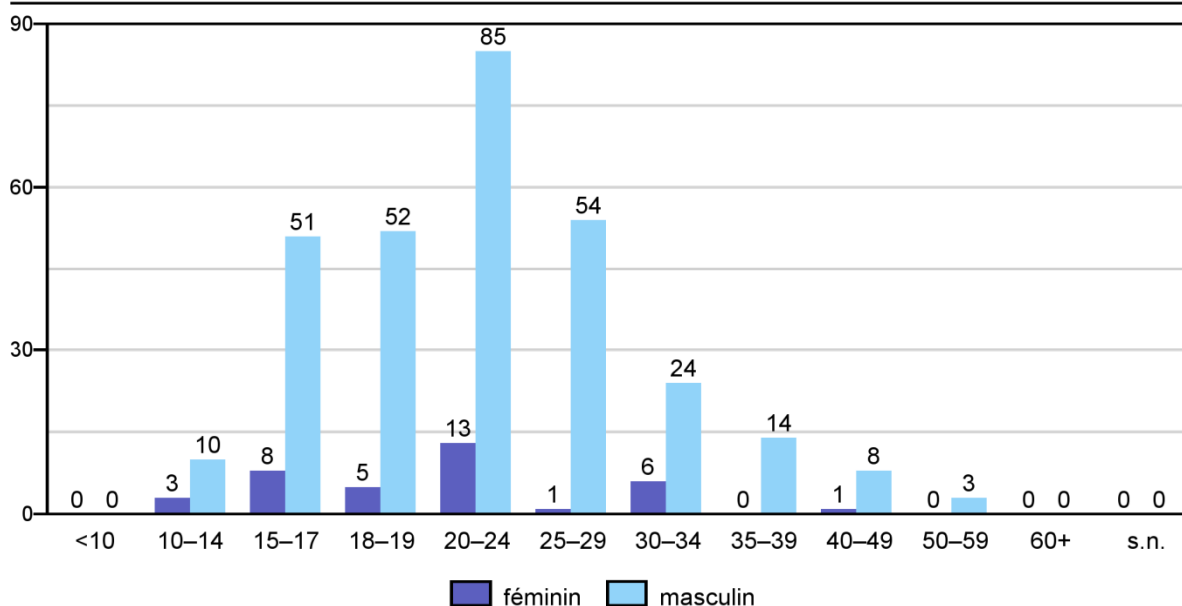
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 9: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données : 11.2.2011

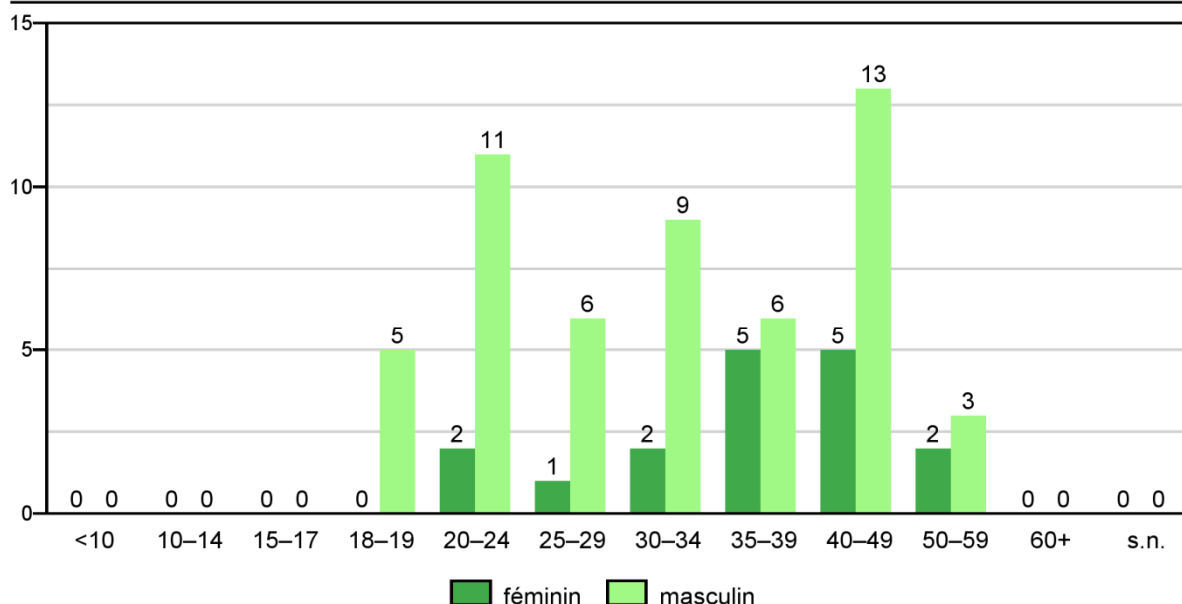
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 10: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données : 11.2.2011

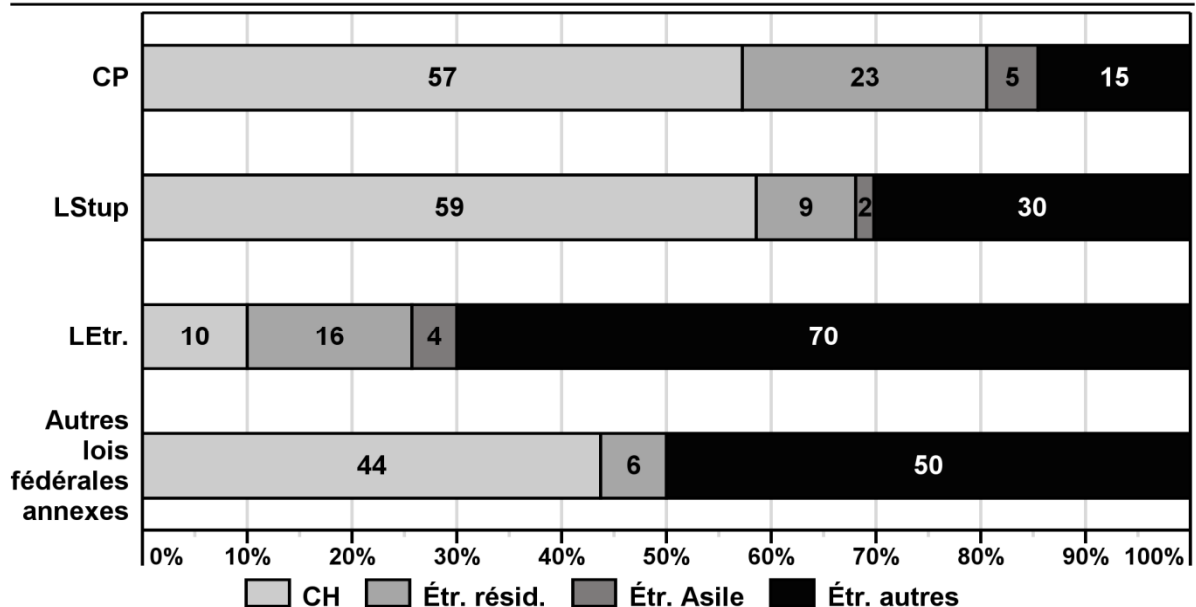
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 11: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 12: Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour)

Les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

Les catégories de statut de séjour des étrangers se basent sur le permis d'étranger pour autant qu'il existe au moment des faits. Une différenciation est faite entre:

- La population résidente permanente étrangère (permis B, C et Ci)
- Les requérants d'asile (permis F, N et S)
- Les autres prévenus étrangers qui séjournent temporairement en Suisse (y compris permis G et L). Les détenteurs d'un permis de courte durée L et d'une autorisation de séjour de plus d'une année appartiendraient également à la population résidente permanente. Comme il n'est pas possible de distinguer les détenteurs d'un tel permis en fonction de la durée, cette différenciation ne sera pas effectuée. Toutefois, cela n'a pas d'incidence puisque deux tiers des permis L présentent une autorisation de moins d'une année et que le tiers restant, au vu de la quantité, ne représente pas un poids significatif dans la statistique. Entrent également dans cette catégorie, les requérants d'asile avec décision de non entrée en matière ou requérants d'asile avec décision de renvoi entrée en force, dont le délai de renvoi est définitivement écoulé ainsi que les personnes dont le statut de séjour est inconnu.

Il existe des données sur le nombre et la structure des personnes présentes en Suisse (sexe, âge, nationalité) seulement pour la population résidente et, de manière limitée, pour le domaine de l'asile.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. De plus, la population correspondante ne sera toutefois disponible que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications massives des chiffres.

Les nationalités de Serbie, Serbie-Monténégro et Kosovo ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 *Code pénal (CP)*

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Suisse	351	351		
France	52	14	0	38
Serbie/Monténégro/Kosovo	39	27	9	3
Portugal	24	19	0	5
Italie	19	18	0	1
Espagne	12	12	0	0
Congo (Kinshasa)	10	7	2	1
Autres	106	46	19	41

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 8: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 *Loi sur les stupéfiants (LStup)*

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Suisse	198	198		
France	95	10	0	85
Autres	45	22	6	17

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 9: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Serbie/Monténégro/Kosovo	11	1	2	8
France	10	2	0	8
Autres	49	15	1	33

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 10: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent non seulement se dérouler dans un seul évènement (au même moment, au même endroit), mais aussi être réparties dans plusieurs évènements sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	66	13	8	15	17	5	124
Suisses	46	11	4	9	13	4	87
Étrangers	20	2	4	6	4	1	37
résidents	13	0	2	5	3	1	24
asile	4	0	2	1	1	0	8
autres	3	2	0	0	0	0	5
Total adultes	272	90	54	33	31	9	489
Suisses	143	58	24	16	17	6	264
Étrangers	129	32	30	17	14	3	225
résidents	59	18	22	10	10	0	119
asile	13	5	2	1	1	0	22
autres	57	9	6	6	3	3	84

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 11: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons de deux ou trois infractions les plus fréquentes dans le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	44	23	3	2	0	0	72
Suisses	42	19	3	2	0	0	66
Étrangers	2	4	0	0	0	0	6
résidents	2	1	0	0	0	0	3
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	3	0	0	0	0	3
Total adultes	79	161	21	4	1	0	266
Suisses	61	54	14	3	0	0	132
Étrangers	18	107	7	1	1	0	134
résidents	12	13	3	0	1	0	29
asile	1	4	1	0	0	0	6
autres	5	90	3	1	0	0	99

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 12: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons de deux infractions les plus fréquentes dans le domaine de la loi sur les stupéfiants sont soit la possession, respectivement la saisie en rapport avec d'autres infractions contre la loi sur les stupéfiants, soit la consommation et le trafic de substances illégales. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	0	0	0	0	0	0	0
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	0	0	0	0	0	0	0
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0
Total adultes	63	5	1	1	0	0	70
Suisses	7	0	0	0	0	0	7
Étrangers	56	5	1	1	0	0	63
résidents	10	0	1	0	0	0	11
asile	2	0	0	1	0	0	3
autres	44	5	0	0	0	0	49

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 13: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, la multiplicité des infractions commises par une personne est relativement fréquente. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	920	134	90	10	33	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 14: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons dès lors renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

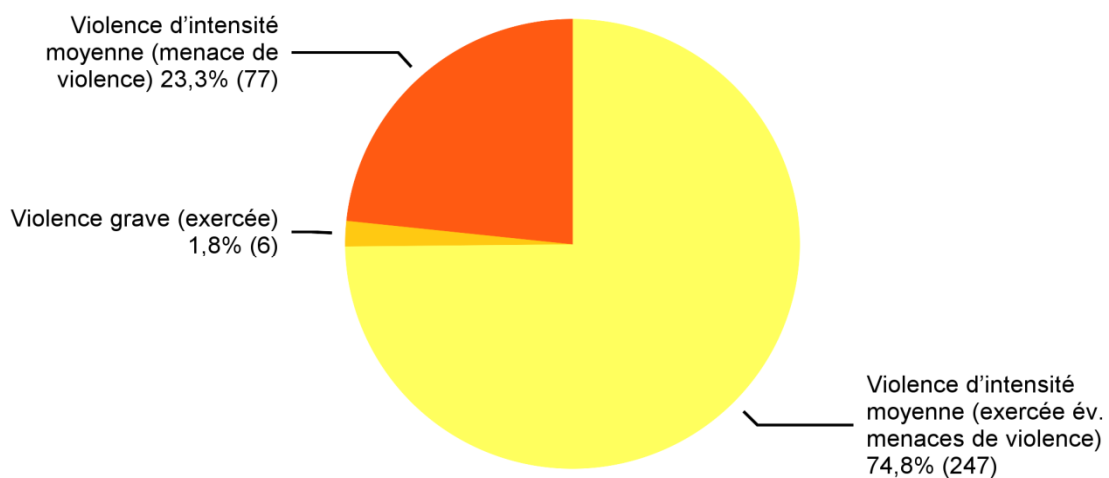
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voire dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 13: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

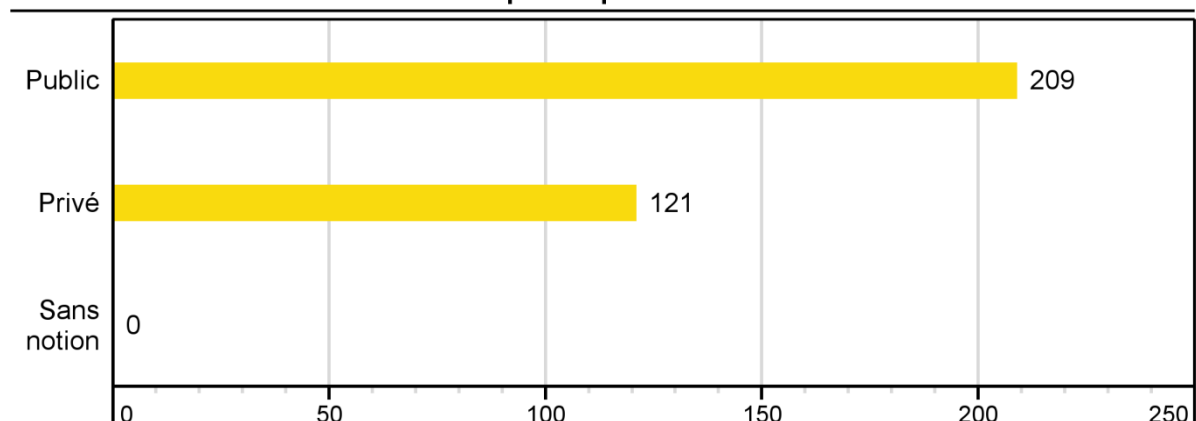
	2009		2010		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Violence grave (exercée)	7	100,0%	6	66,7%	-14%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	100,0%	2	50,0%	-60%
Lés. corp. graves avec violence physique	4	100,0%	2	50,0%	-50%
Lés. corp. graves autre instrument	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Viol (Art. 190)	2	100,0%	4	75,0%	100%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	257	89,9%	247	86,6%	-4%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	106	91,5%	104	80,8%	-2%
Voies de fait (Art. 126)	90	94,4%	66	92,4%	-27%
Participation à rixe (Art. 133)	10	100,0%	18	100,0%	80%
Participation à agression (Art. 134)	10	90,0%	29	93,1%	190%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	7	0,0%	5	40,0%	-29%
Contrainte (Art. 181)	12	83,3%	8	75,0%	-33%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	1	0,0%	4	100,0%	300%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	83,3%	2	50,0%	-67%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	15	100,0%	11	100,0%	-27%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	96	93,8%	77	96,1%	-20%
Menaces (Art. 180)	93	94,6%	76	96,1%	-18%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	3	66,7%	1	100,0%	-67%
Total infractions de violence	360	91.1%	330	88,5%	-8%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 15: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



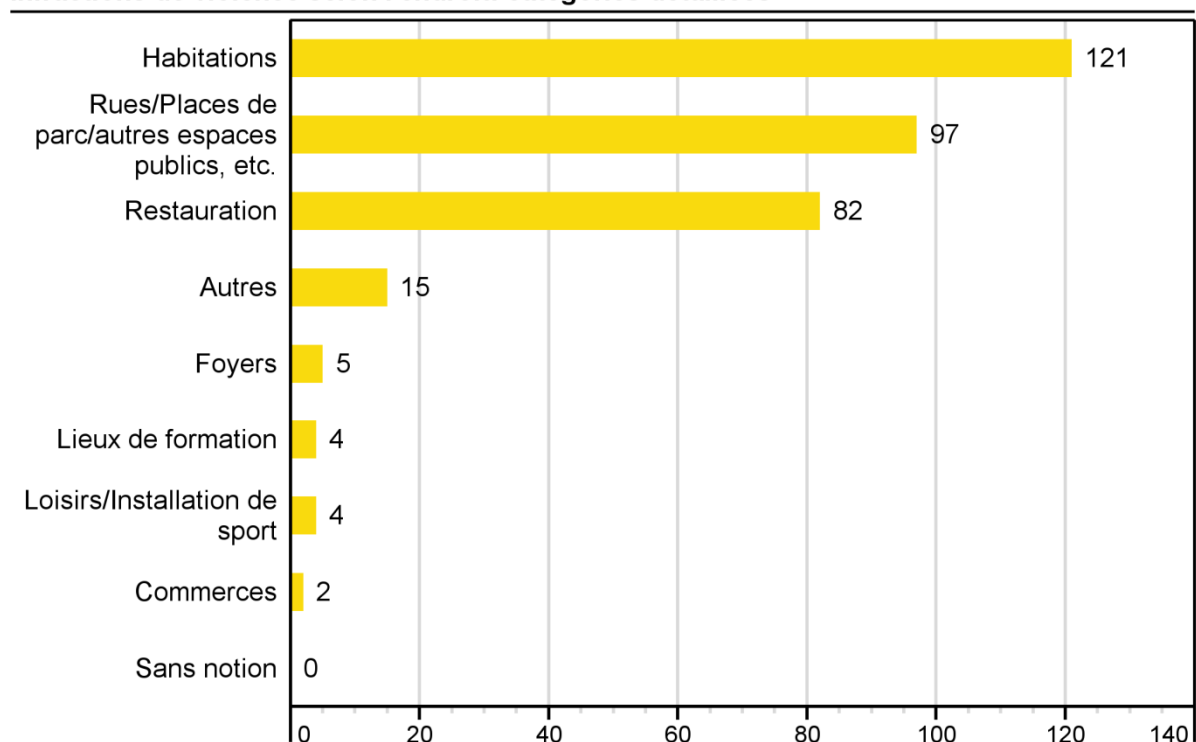
État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 14: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.1.4 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			M	Étr./Statut	
		<18	18–24	>24		Total	Résid.
Violence grave (exercée)	4	0	0	4	4	1	1
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	3	0	0	3	3	1	1
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	187	34	46	107	157	82	64
Lésions corporelles simples (Art. 123)	101	24	28	49	88	49	40
Voies de fait (Art. 126)	62	5	11	46	49	31	25
Participation à rixe (Art. 133)	12	5	7	0	12	3	3
Participation à agression (Art. 134)	21	11	7	3	17	7	6
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	5	0	4	1	5	2	1
Contrainte (Art. 181)	6	0	0	6	5	3	2
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	4	0	0	4	4	1	1
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	1	0	0	1	1	0	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	10	1	1	8	8	3	1
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	74	6	12	56	63	35	30
Menaces (Art. 180)	74	6	12	56	63	35	30
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	1	0	0	1	1	0	0
Total infractions de violence	221	36	51	134	185	92	70

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 16: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.5 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		
		<18	18–24	>24	M	F	Pers. mor.
Violence grave (exercée)	6	0	1	5	1	5	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	0	0	2	1	1	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	2	0	0	2	1	1	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	4	0	1	3	0	4	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	195	25	42	122	116	73	6
Lésions corporelles simples (Art. 123)	104	16	25	63	68	36	0
Voies de fait (Art. 126)	65	7	10	48	38	27	0
Participation à rixe (Art. 133)	5	0	5	0	5	0	0
Participation à agression (Art. 134)	11	2	5	4	10	1	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	11	0	1	4	2	3	6
Contrainte (Art. 181)	9	0	2	7	1	8	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	4	1	0	3	2	2	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	2	0	1	1	0	2	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	2	0	0	2	2	0	0
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	77	5	7	65	41	36	0
Menaces (Art. 180)	77	5	7	65	41	36	0
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	1	0	0	1	1	0	0
Total infractions de violence	241	27	45	163	140	95	6

© Office fédéral de la statistique (OFS)

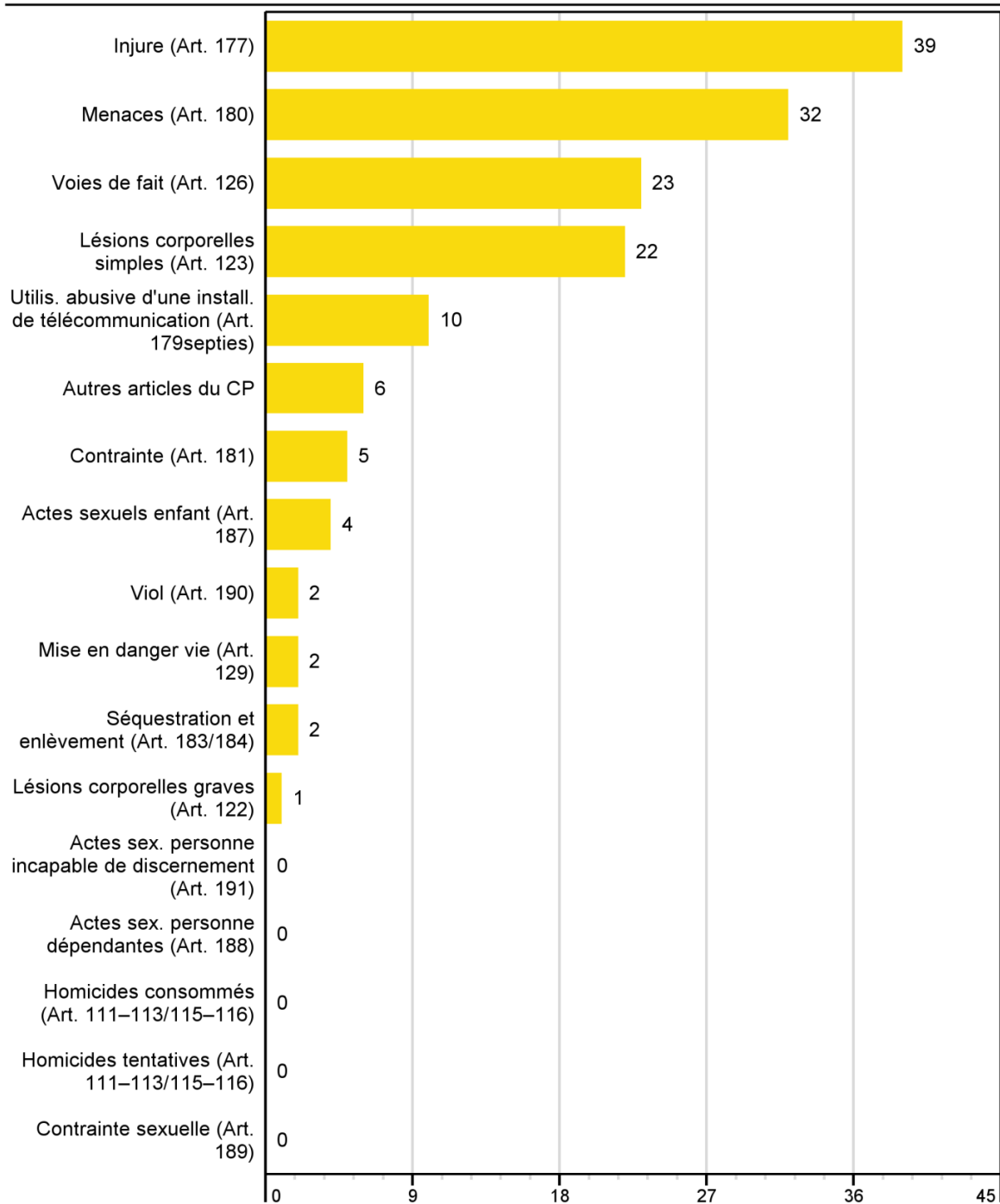
Tableau 17: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'ils soient mariés ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 16: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2009	2010	Différence
	Infractions	Infractions	
Homicides consommés (Art. 111–113/115–116)	0	0	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/115–116)	0	0	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	1	s.i.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	41	22	-46%
Voies de fait (Art. 126)	34	23	-32%
Mise en danger vie (Art. 129)	2	2	0%
Injure (Art. 177)	38	39	3%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	3	10	233%
Menaces (Art. 180)	43	32	-26%
Contrainte (Art. 181)	5	5	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	0	2	s.i.
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	6	4	-33%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	1	0	-100%
Viol (Art. 190)	1	2	100%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	0%
Autres articles du CP ¹	4	6	50%
Total sélection d'infractions de violences domestiques	178	148	-17%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 18: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions afin de pouvoir analyser statistiquement les violences domestiques. Une relation domestique a été constatée dans 40% de ces infractions.

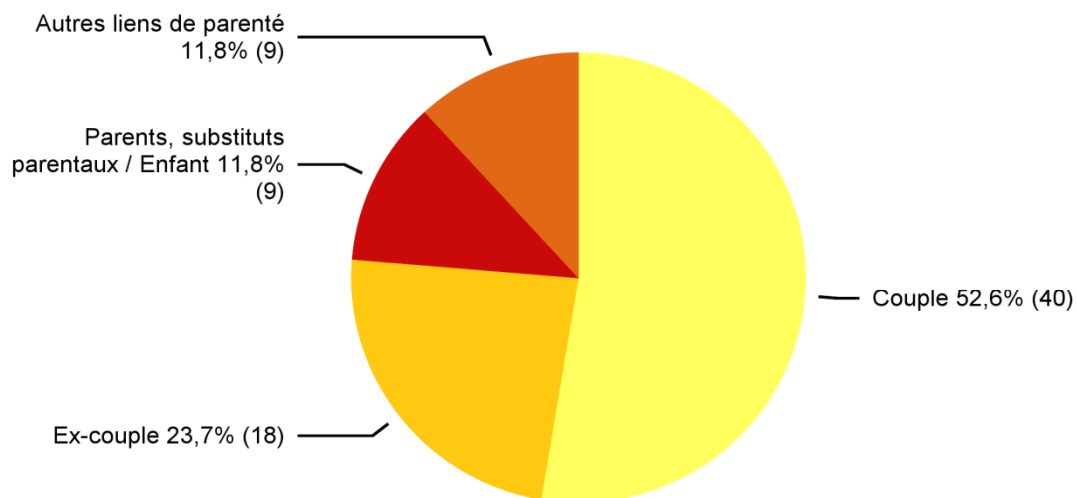
Une infraction qui est également souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques, est la violation de domicile. Cependant, en raison de la très grande quantité de violations de domicile (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons pratiques, à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé. Par conséquent, l'exhaustivité des données ne peut pas être garantie, c'est pourquoi cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

Des adaptations ont été effectuées dans le domaine des violences domestiques: les infractions ne concernant pas ce domaine n'ont plus été pris en considération. Les chiffres de l'année 2009 ont ainsi été recalculés sur cette nouvelle base.

¹ Autres articles du CP: Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260 bis CP)

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

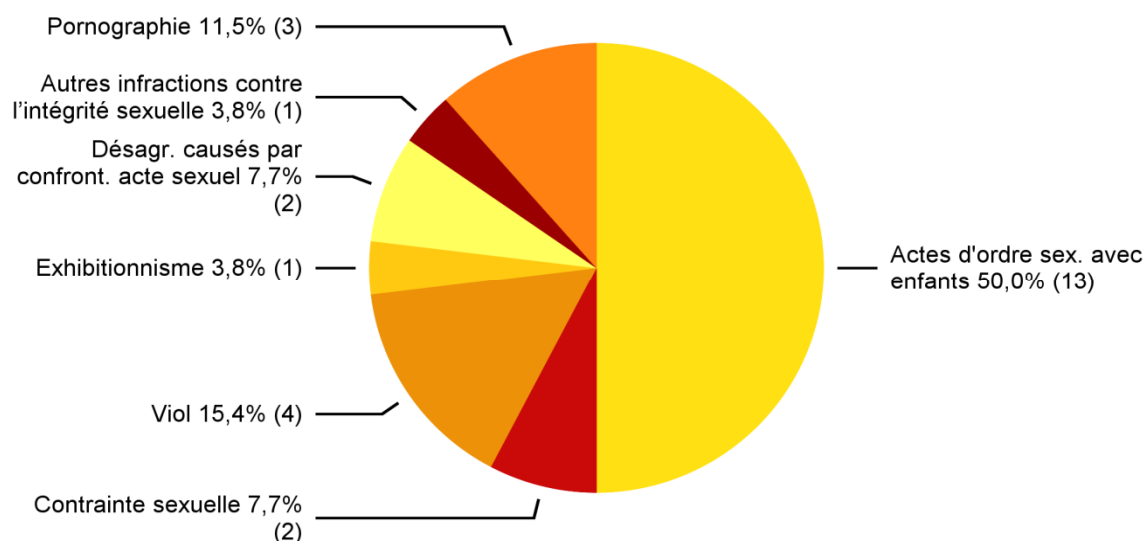
Figure 17: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison de la relation entre le prévenu et le lésé. Pour pouvoir illustrer toutes les formes de relations, une personne peut être indiquée sous plusieurs formes de relation et peut ainsi apparaître plusieurs fois.

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 *Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction*

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

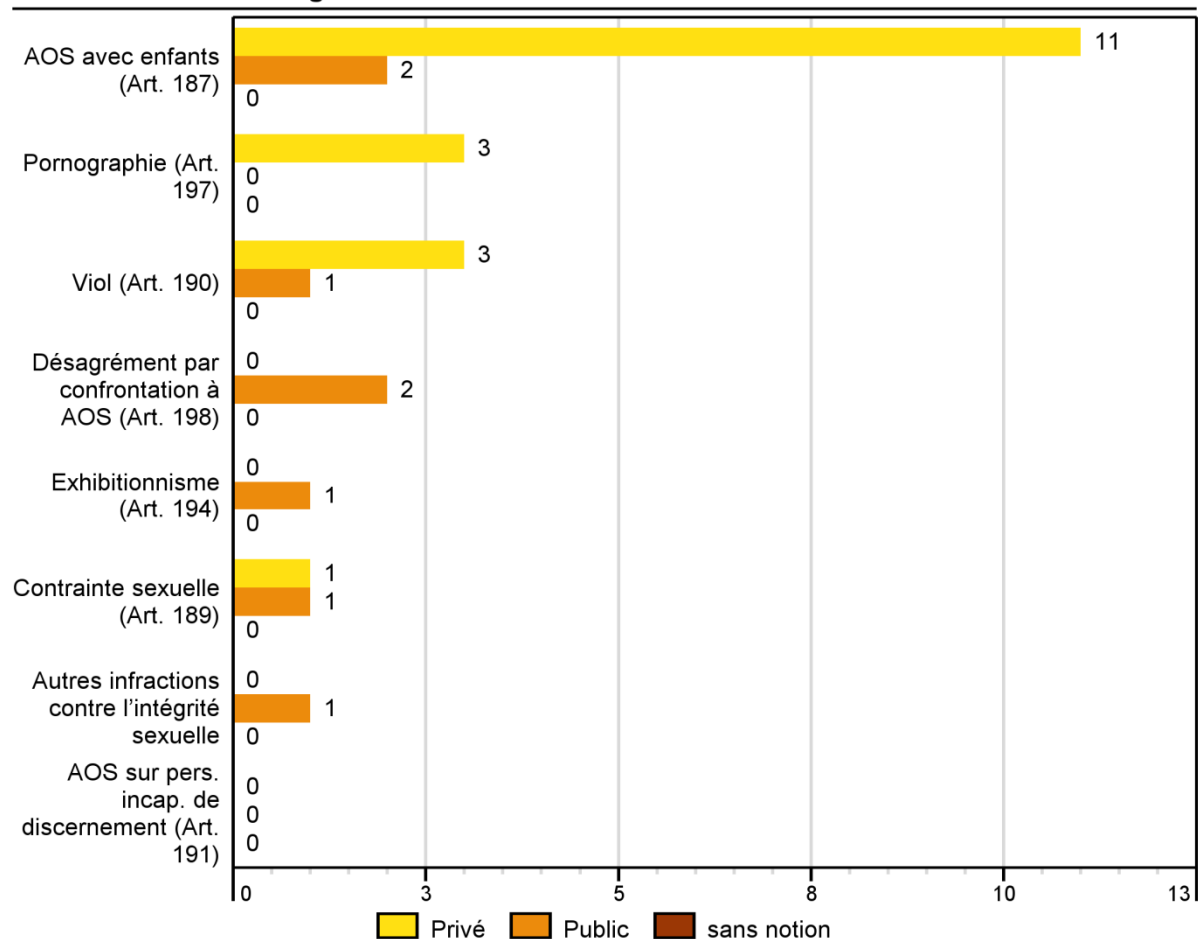
Figure 18: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 *Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions*

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
AOS ² avec enfants (Art. 187)	12	100,0%	13	100,0%	8%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	83,3%	2	50,0%	-67%
Viol (Art. 190)	2	100,0%	4	75,0%	100%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Exhibitionnisme (Art. 194)	3	66,7%	1	100,0%	-67%
Pornographie (Art. 197)	3	100,0%	3	100,0%	0%
Désagrément par confrontation à AOS (Art. 198)	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	1	100,0%	1	100,0%	0%
Total infractions contre l'intégrité sexuelle	30	93,3%	26	92,3%	-13%

² AOS = Actes d'ordre sexuels

Tableau 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit**Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit**

État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 19: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

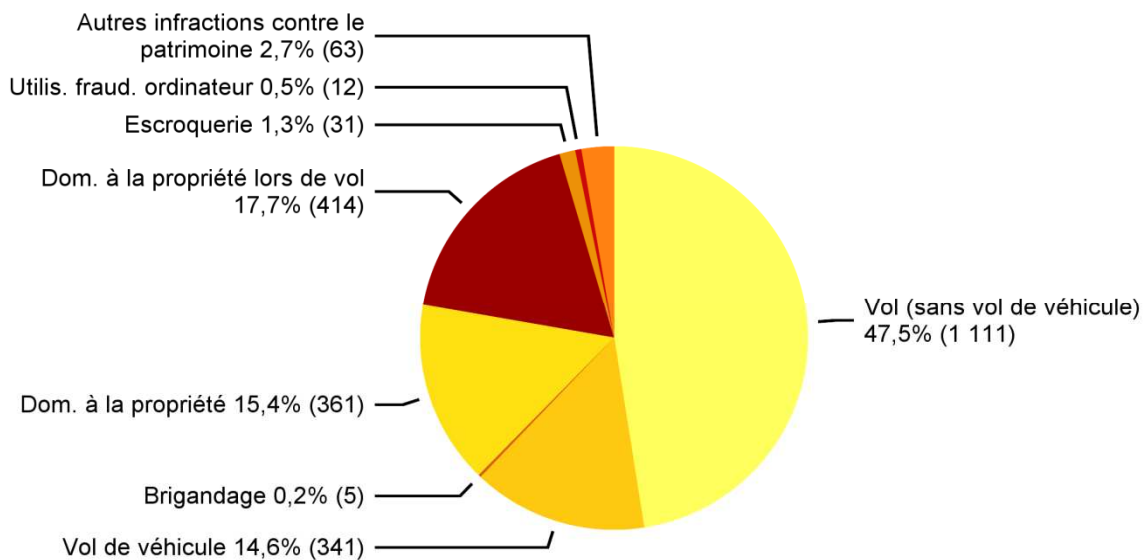
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 20: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une part substantielle des dommages à la propriété est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.). C'est pourquoi, pour les dommages à la propriété, le contexte du vol est séparément spécifié.

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Appropriation illégitime (Art. 137)	11	36,4%	22	27,3%	100%
Abus de confiance (Art. 138)	10	90,0%	20	95,0%	100%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	934	26,0%	1 111	26,6%	19%
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	293	9,9%	341	9,1%	16%
Brigandage (Art. 140)	7	0,0%	5	40,0%	-29%
Dom. à la propriété (Art. 144)	434	28,6%	361	24,7%	-17%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	315	25,4%	414	23,4%	31%
Escroquerie (Art. 146)	33	72,7%	31	61,3%	-6%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	11	45,5%	12	50,0%	9%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	1	100,0%	3	66,7%	200%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	2	50,0%	3	66,7%	50%
Extorsion et chantage (Art. 156)	3	66,7%	1	100,0%	-67%
Gestion déloyale (Art. 158)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Détournement de salaire (Art. 159)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Recel (Art. 160)	6	100,0%	9	100,0%	50%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	s.i.	1	0,0%	s.i.
Autres infractions contre le patrimoine	6	50,0%	1	100,0%	-83%
Total infractions contre le patrimoine (incl. Art. 94 LCR)	2 067	25,7%	2 338	24,9%	13%

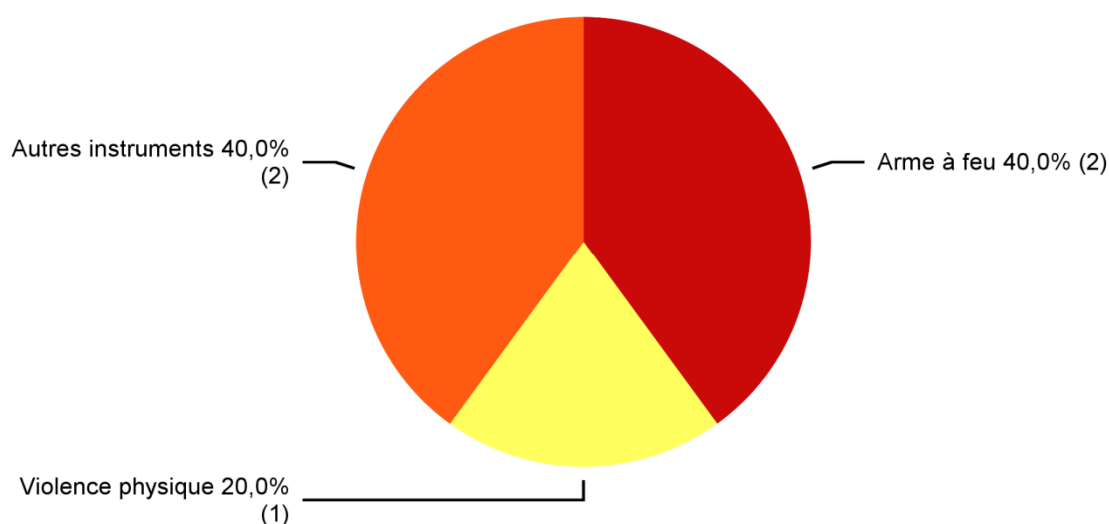
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 20: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 21: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Arme à feu	1	0,0%	2	0,0%	100%
Arme coupante / tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Arme contondante / d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence physique	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Menaces verbales	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres instruments	6	0,0%	2	50,0%	-67%
Instrument inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total brigandage (Art. 140)	7	0,0%	5	40,0%	-29%

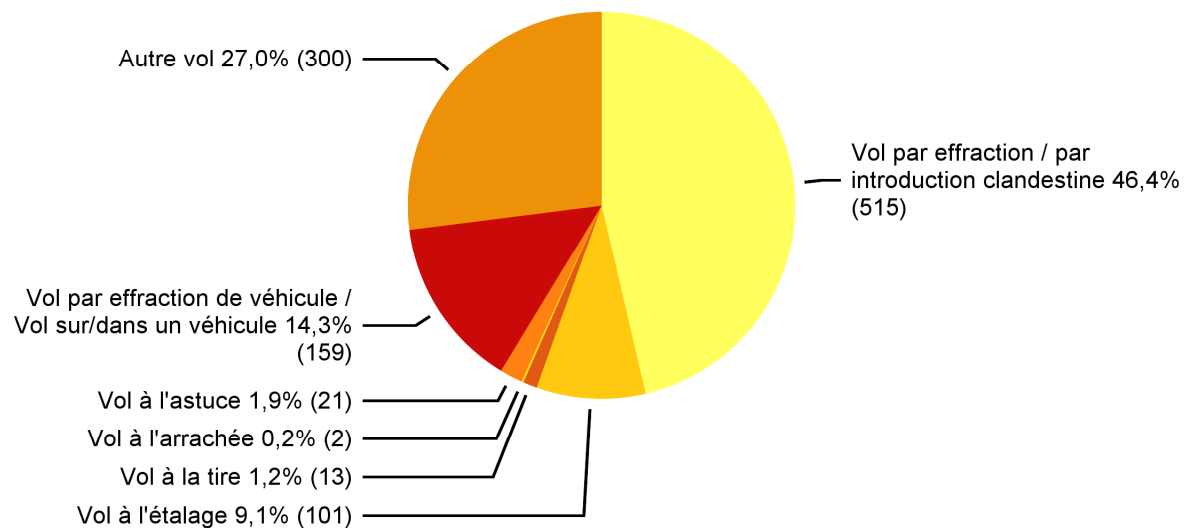
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 21: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 22: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

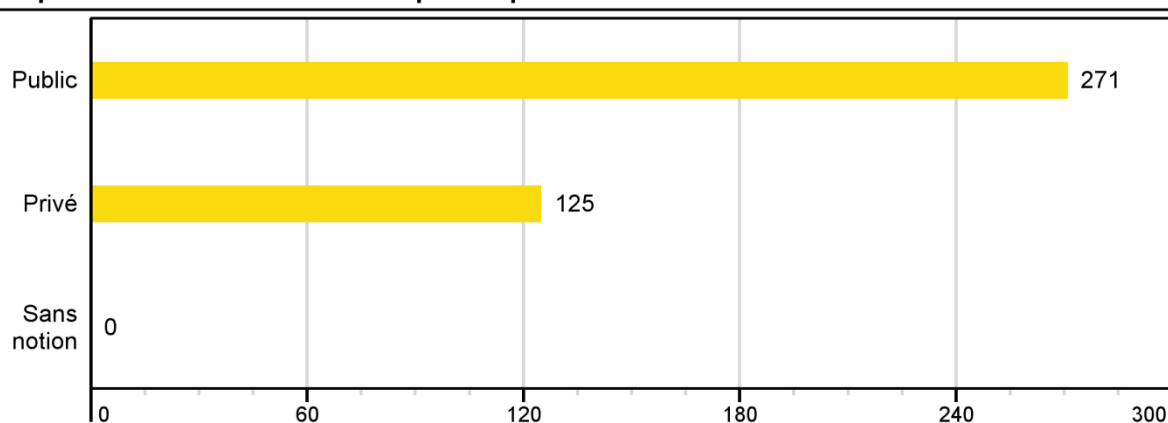
	(2007 / 2008) 2009		2010		Différence	
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations		
Vol sans spécification	(476 / 457)	252	17,5%	300	17,3%	19%
Vol par effraction	(300 / 190)	289	24,2%	396	22,5%	37%
Vol par introduction clandestine	(44 / 69)	130	18,5%	119	20,2%	-8%
Vol à l'étalage	(32 / 37)	92	81,5%	101	79,2%	10%
Vol à l'arrachée	(3 / 0)	2	50,0%	2	0,0%	0%
Vol à la tire		16	0,0%	13	7,7%	-19%
Vol à l'astuce		12	33,3%	21	42,9%	75%
Vol par effraction de véhicule		20	10,0%	36	2,8%	80%
Vol sur/dans un véhicule	(51 / 64)	121	19,0%	123	32,5%	2%
Total vols (sans vol de véhicule)	(906 / 817)	934	26,0%	1 111	26,6%	19%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 22: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

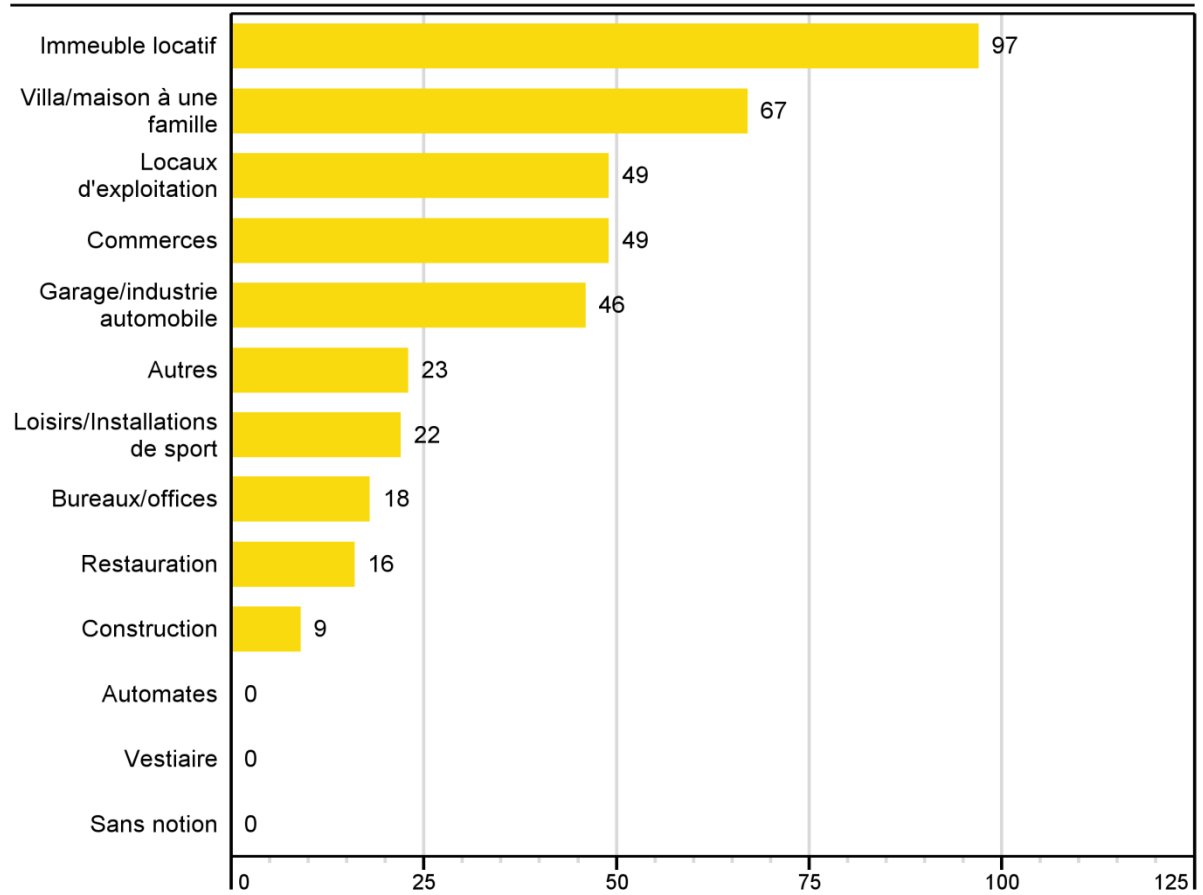
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 23: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

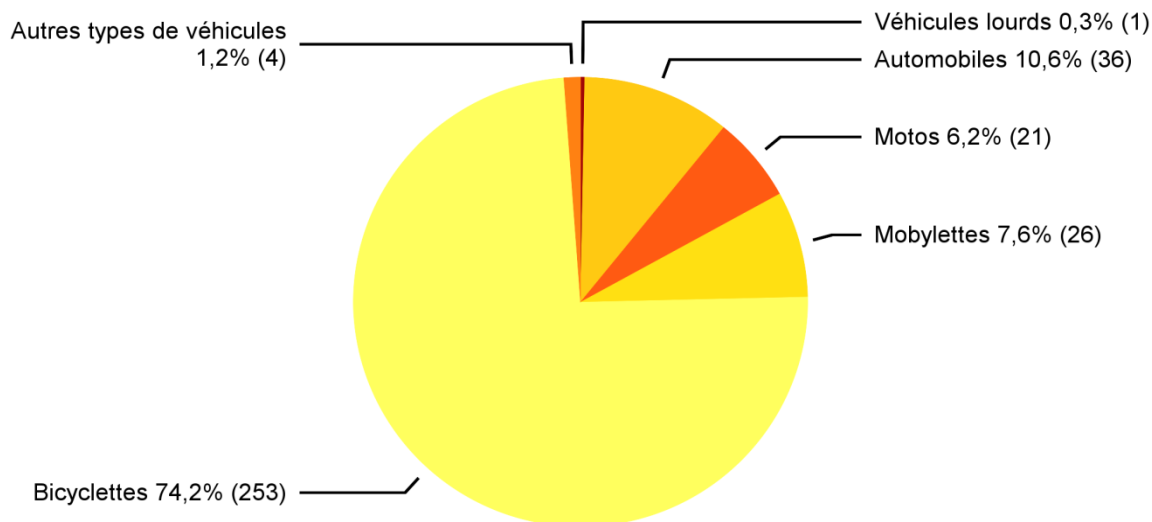
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 24: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 25: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	(2007 / 2008) 2009		2010		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Véhicules lourds	1	0,0%	1	0,0%	0%
Automobiles	(48 / 26) 29	34,5%	36	41,7%	24%
Motos	(7 / 5) 18	16,7%	21	14,3%	17%
Mobylettes	(18 / 10) 8	0,0%	26	15,4%	225%
Bicyclettes	(155 / 131) 228	6,6%	253	2,8%	11%
Autres véhicules	9	11,1%	4	50,0%	-56%
Total vols de véhicules	(228 / 172) 293	9,9%	341	9,1%	16%

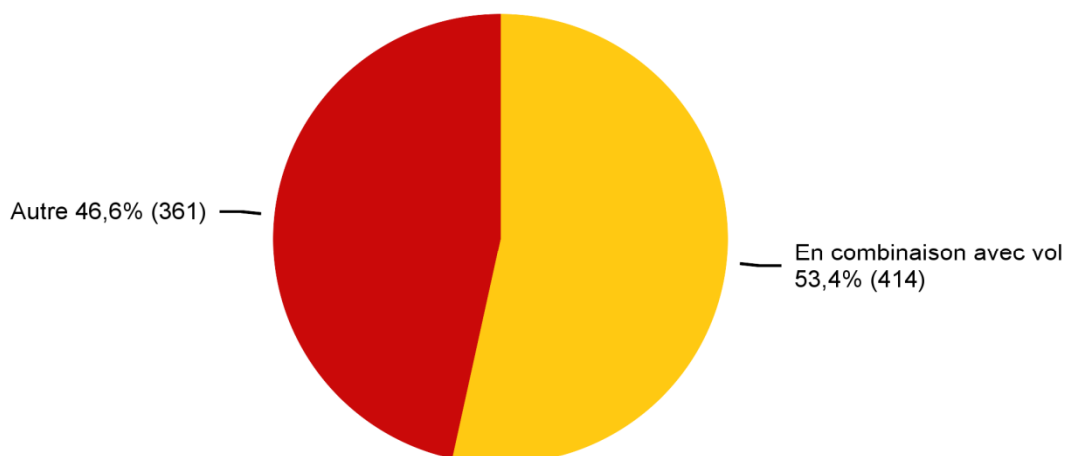
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 23: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommage à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 26: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommage à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
En combinaison avec vol	315	25,4%	414	23,4%	31%
Vandalisme	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autre	434	28,6%	361	24,7%	-17%
Total dommage à la propriété	749	27,2%	775	24,0%	3%

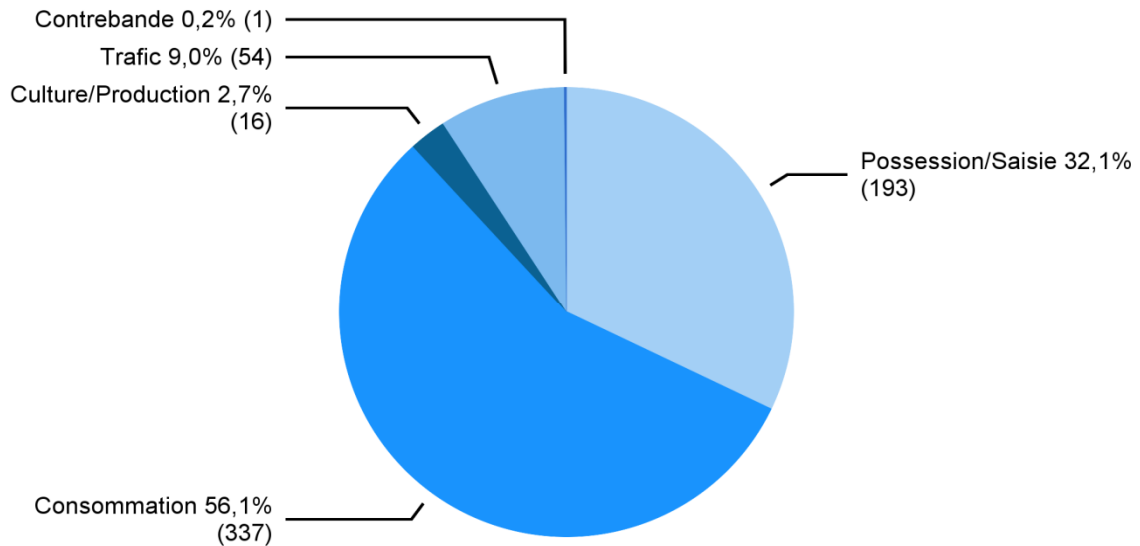
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 24: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 27: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Widerhandlungen gegen das Betäubungsmittelgesetz, die klar im Zusammenhang mit dem Eigenkonsum stehen, werden als Übertretungen geahndet. Sobald Formen des Handels von illegalen Substanzen feststellbar sind, fallen die Widerhandlungen je nach Menge und Vorgehensweise (bandenmässig, gewerbemässig) unter Vergehen oder Verbrechen und werden mit einem höheren Strafmass geahndet.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total possession / saisie	200	98,0%	193	96,4%	-4%
Possession / saisie délit	197	98,0%	191	96,3%	-3%
Possession / saisie crime	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Total consommation	(107 / 225) 252	100,0%	337	100,0%	34%
Total culture / production	12	100,0%	16	100,0%	33%
Culture / possession contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Culture / possession délit	6	100,0%	15	100,0%	150%
Culture / possession crime	6	100,0%	1	100,0%	-83%
Total trafic	8	100,0%	54	100,0%	575%
Trafic délit	7	100,0%	48	100,0%	586%
Trafic crime	1	100,0%	6	100,0%	500%
Total contrebande	9	100,0%	1	100,0%	-89%
Importation, exportation, transit délit	9	100,0%	1	100,0%	-89%
Importation, exportation, transit crime	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total infractions à la LStup	(124 / 239) 481	99,2%	601	98,8%	25%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

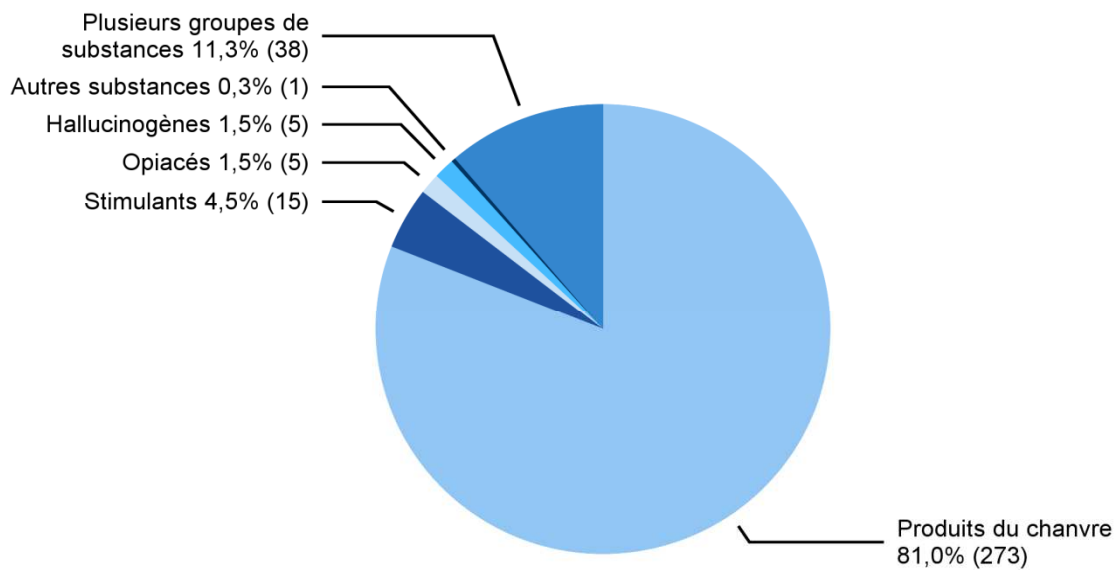
Tableau 25: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données : 11.2.2011

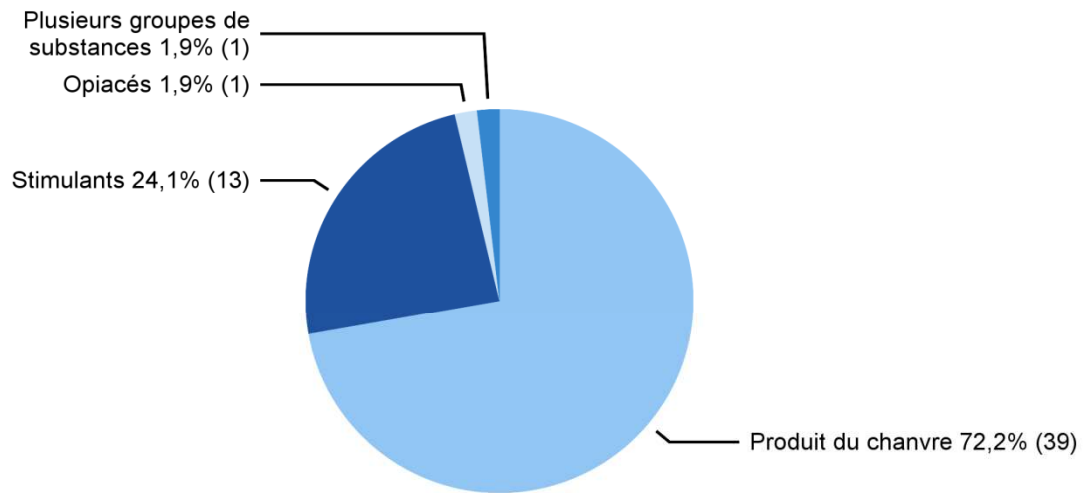
Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 28: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 29: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+
Suisses	168	8	45	30	37	19	22	5	2	0
Étrangers	119	1	5	20	48	29	12	3	1	0
résidents	27	1	2	2	7	9	5	1	0	0
asile	4	0	0	0	2	0	2	0	0	0
autres	88	0	3	18	39	20	5	2	1	0
Suissesses	23	3	8	2	6	1	3	0	0	0
Étrangères	13	0	0	3	7	0	3	0	0	0
résidents	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	11	0	0	3	6	0	2	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+
Suisses	36	3	12	10	5	4	2	0	0	0
Étrangers	12	0	1	3	3	2	3	0	0	0
résidents	7	0	1	3	1	1	1	0	0	0
asile	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0
autres	3	0	0	0	2	0	1	0	0	0
Suissesses	4	0	2	1	0	1	0	0	0	0
Étrangères	2	0	0	0	1	0	0	1	0	0
résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	1	0	0	1	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	71	1	0	0	0	0	72
Suisses	65	1	0	0	0	0	66
Étrangers	6	0	0	0	0	0	6
résidents	3	0	0	0	0	0	3
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	0	3
Total adultes	254	10	0	2	0	0	266
Suisses	128	3	0	1	0	0	132
Étrangers	126	7	0	1	0	0	134
résidents	26	2	0	1	0	0	29
asile	5	1	0	0	0	0	6
autres	95	4	0	0	0	0	99

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès du à la drogue: évolution

	(2007 / 2008)	2009	2010	Différence
Hommes		0	2	s.i.
Femmes		0	1	s.i.
Adultes		0	3	s.i.
Mineurs		0	0	0%
Suisses/sses		0	2	s.i.
Étrangers/ères		0	1	s.i.
Total décès dûs à la drogue	(1 / 1)	0	3	s.i.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 29: Décès du à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le

nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants		Affaires	Quantité
Produits du chanvre			
Cannabis	gramme	1	8
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	plantes	1	16
Haschisch	pièces/pilules/doses/joint	1	1
	gramme	45	228
Marijuana	pièces/pilules/doses/joint	12	16
	gramme	124	13 533
	plantes	15	321
Stimulants			
Amphétamines	gramme	3	2
Cocaïn	gramme	11	52
Métamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	gramme	1	1
Opiacés			
Héroïne	gramme	3	3
Hallucinogènes			
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	gramme	2	396
LSD	pièces/pilules/doses/joint	2	3
Autres substances			
Autres substances stupéifiantes	gramme	1	1

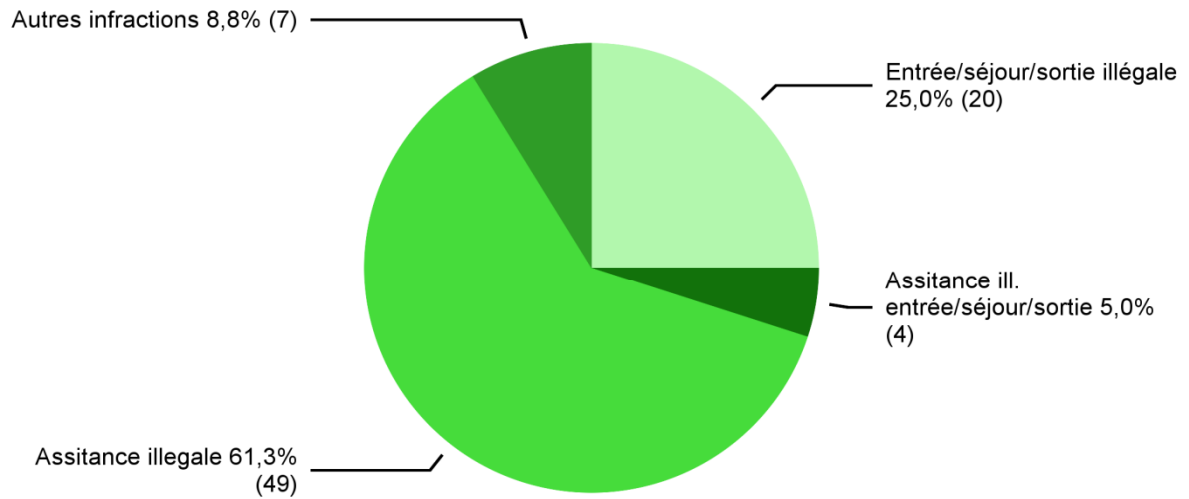
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 30: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	(2007 / 2008) 2009		2010		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Viol. des dispo. sur l'entrée	9	100,0%	1	100,0%	-89%
Séjour illégal	13	100,0%	17	100,0%	31%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	2	100,0%	2	100,0%	0%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total entrée/séjour/sortie illégal	24	100,0%	20	100,0%	-17%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	7	100,0%	4	100,0%	-43%
Total incitation ill. entrée/séjour/sortie	7	100,0%	4	100,0%	-43%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	38	100,0%	33	100,0%	-13%
Occupation d'étrangers non autorisée	31	100,0%	16	100,0%	-48%
Total incitation/exercice illégaux d'une activité lucrative	69	100,0%	49	100,0%	-29%
Non-respect assign. lieu de résidence	0	s.i.	7	100,0%	s.i.
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	0	s.i.	0	s.i.	0%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	s.i.	0	s.i.	0%
Infractions en relation avec des papiers de légitimation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres infractions à la LEtr	14	100,0%	0	s.i.	-100%
Total autres infr. à la LEtr	14	100,0%	7	100,0%	-50%
Total général infractions à la LEtr	(102 / 99) 114	100,0%	80	100,0%	-30%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 31: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

4.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	(2007 / 2008)	2009	2010	Différence
Total incendie (sans infraction)		20	16	-20%
dont cause inconnue		1	0	-100%
dont cause technique		18	14	-22%
dont cause naturelle		1	2	100%
Total incendie de véhicule		0	0	0%
Total explosion		0	0	0%
Total décès extraordinaire	(23 / 15)	13	22	69%
dont cause naturelle		11	22	100%
dont autre cause		2	0	-100%
Total suicide	(17 / 13)	13	14	8%
dont par arme à feu		0	4	s.i.
dont par pendaison		4	3	-25%
dont par collision		4	1	-75%
dont par précipitation dans le vide		4	0	-100%
dont par arme blanche		0	0	0%
dont par étouffement		0	0	0%
dont par immolation		0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide		1	4	300%
dont par autres modalités/modalités inconnues		0	2	s.i.
Total tentative de suicide	(5 / 11)	10	9	-10%
Total accident (sans LCR)	(18 / 13)	1	5	400%
dont de travail		1	1	0%
dont de sport ou loisir		0	0	0%
dont noyade ou accident de plongée		0	1	s.i.
dont de montagne		0	0	0%
dont d'avion/aérien		0	0	0%
dont de navigation		0	0	0%
dont de chemin de fer (Y.c de téléphérique et funiculaire)		0	0	0%
dont avalanche		0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)		0	0	0%
dont autres accidents		0	3	s.i.
Total personne disparue	(44 / 16)	15	22	47%
dont disparue		8	13	63%
dont évadée		0	0	0%
dont en fuite		7	9	29%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 32: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier (à l'exception de l'art. 94 LCR: vol d'usage) ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Calcul de l'index

Calcul de l'écart d'un chiffre avec un chiffre de référence stable dans le temps (base=100). La base de la SPC est la première année de parution. Les années suivantes seront mesurées proportionnellement à cette «année de référence».

$$\text{Index} = \frac{\text{Valeur de l'année à comparer}}{\text{Valeur correspondante de l'année de référence}}$$

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population permanente à la fin de l'année précédente.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population .

6 Index des Tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions	8
Tableau 3: Code pénal: fréquence et évolution par district	11
Tableau 4: Code pénal: fréquence et évolution par commune	12
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par district	14
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par commune	15
Tableau 7: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence et évolution par district.....	17
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence et évolution par commune	18
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	22
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	22
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	23
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	23
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	24
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	25
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	27
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	29
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	30
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	32
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	35
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions	37
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions	38
Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions.....	40
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions	42
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions	43
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions.....	45
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	48
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	48
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	49
Tableau 30: Décès du à la drogue: évolution.....	49
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants	50
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	52
Tableau 33: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	53

7 Index des Figures

Figure 1: Répartition selon la loi	6
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	9
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence par région/district.....	10
Figure 5: Code pénal (CP): fréquence par commune	11
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par région/district.....	13
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par commune	14
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par région/district.....	16
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par commune	17
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	19
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	20
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	20
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour)	21
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence.....	26
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	28
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	28
Figure 18: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	31
Figure 19: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	33
Figure 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	34
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	35
Figure 22: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	36
Figure 23: Brigandage selon l'instrument.....	38
Figure 24: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	39
Figure 25: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	40
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	41
Figure 27: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	42
Figure 28: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte.....	43
Figure 29: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction	44
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	46
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	47
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	51